

No. 47.]

**BILL.**

[1905.

An Act respecting the Montreal Park and Island  
Railway Company.

*(Reprinted as amended by the Sub-Committee to which it was referred.)*

**W**HEREAS the Monoreal Park and Island Railway Com- Preamble.  
pany has by its petition prayed that it be enacted as  
hereinafter set forth, and it is expedient to grant the prayer Q. 1885, c. 74;  
of the said petition: Therefore His Majesty, by and with the 1886, c. 85;  
5 advice and consent of the Senate and House of Commons of 1893, c. 65;  
Canada, enacts as follows:— C. 1894, c. 84;  
1896 (1st  
Sess.) c. 28.

**1.** The Montreal Park and Island Railway Company, here- Powers of  
inafter called "the Company," may continue the construction construction  
of its undertaking, and shall complete it before the first day of revived.  
10 July, one thousand nine hundred and ten, otherwise the  
powers of construction conferred upon the Company by Parlia-  
ment shall cease and be null and void with respect to so much  
of the undertaking as then remains uncompleted.

**2.** *The Railway Act, 1903,* shall apply to the Company and 1903, c. 58.  
15 its undertaking.

**3.** Section 3 of chapter 84 of the statutes of 1894, as enacted 1894, c. 84,  
by section 1 of chapter 28 of the statutes of 1896 (First Session) new s. 3  
is repealed, and the following is substituted therefor:—

"3. The capital stock of the Company in common shares Capital stock.  
20 shall be two million dollars."

**4.** Subsection 1 of section 4 of the said chapter 28 is 1896 (1st Sess.  
repealed, and the following is substituted therefor:— c. 28, s. 4  
amended.

"4. The directors, under the authority of the shareholders Issue of  
to them given at a general meeting specially called for the preference  
25 purpose, at which meeting shareholders holding at least two- stock.  
thirds in value of the capital stock are present or represented by  
proxy, may issue preference stock to an amount not exceeding  
twenty-five thousand dollars per mile of its railway constructed  
or under contract to be constructed, and entitling the holders  
30 thereof, in priority to all holders of common shares, to a divi-  
dend at such rate and on such terms as the said meeting may  
determine, payable out of the net earnings of the Company  
after payment of interest on the mortgage bonds of the Com-  
pany. Provided that nothing herein contained shall prejudice Proviso.  
35 the rights of holders of preference stock now outstanding."

Preference stock outstanding may be redeemed. **5.** The Company may redeem and cancel any preference stock now outstanding on such terms as are agreed upon with the holders thereof.

Power to issue second mortgage bonds. **6.** The Company may issue second mortgage bonds at a rate not exceeding twenty thousand dollars per mile of its railway constructed or under contract to be constructed, and may secure such bonds by a conveyance to trustees, but such conveyance shall be subject to the rights of the holders of bonds and of preference stock now outstanding. 5

Saving as to Mount Royal Park. **7.** Notwithstanding anything in this Act or in the Company's charter, the Company shall not construct or operate any part of its railway or tramway within the limits of Mount Royal Park without the consent of the municipal council of the city of Montreal being first obtained. 10

Saving as to Montreal Terminal Ry. Co. **8.** Notwithstanding anything in this or in any other Act, the Company shall not construct, acquire or operate any part of its line of railway or tramway between a point at or near Longue Pointe and a point at or near Bout de l'Isle and paralleling the line of the Montreal Terminal Railway Company. 15

Failure to make certain expenditure and extension of line. **9.** Notwithstanding anything in this or in any other Act, unless the Company spends not less than five hundred thousand dollars on new construction work in extending its line of railway or tramway within two years from the passing of this Act, and, in addition to such expenditure, completes and puts in operation, on or before the first day of July, one thousand nine hundred and ten, a further extension of not less than twenty-five miles of its line of railway or tramway, the powers of construction conferred upon the Company by Parliament shall cease and be null and void as respects so much of the railway or tramway as then remains uncompleted. 20 25 30

No. 47.

1st Session, 10th Parliament, 4-5 Edward VII, 1906.

BILL.

An Act respecting the Montreal Park and Island Railway Company.

(Reprinted as amended by the Sub-Committee to which it was referred.)

(PRIVATE BILL.)

MR. GEORGE BROWN.

OTTAWA

Printed by S. E. Dawson  
Printer to the King's most Excellent Majesty  
1906

P15/E,15



**Dossier de  
pièces réunies**

**DÉBUT**

PROVINCE de QUEBEC  
Municipalité  
de la Paroisse de la Langue Pointe

annexéaux

Je sous-signé P.Z.GUY secre-  
~~taire~~ taire-trésorier, de la sus-dite Municipalité, certi-  
fie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis  
~~publié~~ présentes, en en affichant une co-  
pie a chacun des endroits suivants savoir :  
Sur la porte du charnier près de l'Eglise Catholique Pa-  
roissiale et sur la porte de l'école Anglaise le 30  
Décembre 1904.

Et en le faisant lire à voix haute et intelli-  
gible a l'issue du service Divin le premier Janvier  
Mil-neuf-Cent-Cinq étant le dimanche suivant immé-  
diatement le jour où cet avis a été affiché comme sus-  
dit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce Septième  
jour de Janvier Mil-neuf cent cinq.

*1 mot rayé nul.*

*P. Z. Guy*  
Sec. Trésorier



PROVINCE OF QUEBEC,

Municipality of

*The Parish of Longue Pointe*

TO THE INHABITANTS OF THE AFORESAID MUNICIPALITY :

## Public Notice

IS HEREBY GIVEN by *P. J. Guy* —  
the undersigned Secretary-Treasurer of the aforesaid  
Municipality ;

That a public meeting of the Municipal Electors  
of said Municipality, qualified to vote for Municipal  
Councillors, will be held at the *hall of the council*  
*of* the said Municipality, on Monday, the *ninth*  
day of January next, 190 , at Ten o'clock in the  
forenoon, for the purpose of then and there electing  
*three* Councillors of the said Municipality,  
pursuant to the provisions of the Municipal Code of  
the Province of Quebec, to replace Messrs.

*Jos. Vinet, H. Lapointe*  
*and P. Bernard*.

*three* retiring Councillors.

GIVEN this *30<sup>th</sup>* day of *December*  
one thousand nine hundred and *Four*.

*P. J. Guy*  
Secretary-Treasurer.



PROVINCE DE QUEBEC,

Municipalité de

*la Paroisse de la Longue Pointe*

AUX HABITANTS DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ:

## Avis Public

EST DONNÉ par le présent par *P. J. Guay*  
le soussigné, Secrétaire-Trésorier  
de la dite Municipalité;

Qu'une Assemblée publique des électeurs municipaux de la dite Municipalité, ayant droit de voter à l'élection des Conseillers Municipaux, se tiendra à *la salle du conseil de* la dite Municipalité  
Lundi, le *neuvième* jour de  
Janvier prochain, à Dix heures de l'avant-midi, afin d'élire, là et alors, les *trois* Conseillers pour la dite Municipalité, en conformité aux provisions du Code Municipal de la Province de Québec, en remplacement de Messieurs *Jos. Vinet*  
*H. Lapointe et P. Bernard*

les *trois* Conseillers sortant de charge.

DONNÉ ce *trentième* jour de *Décembre*  
Mil neuf cent *quatre*

*P. J. Guay*  
Secrétaire-Trésorier.

**P15/E,15**



**Dossier de  
pièces réunies**

**FIN**



BELL TELEPHONE (MAIN) 1837

Office : 180, St. James Street

Paul Galibert,  
President.

Montreal, 23 Janvier 1905

L. H. Senecal,  
Secretary.

Mr. R. Z. Gray  
Secrétaire Trésorier  
Corporation Longue Pointe

Cher Monsieur,

En re

The Suburban Tramway &amp; Power Co.

En vertu de l'acte d'avancement passé entre votre corporation et la Commission toute la neige de la voie ferrée doit être enlevée de la dite voie de manière à ne pas obstruer le chemin des Lyndies ni le rendre plus difficile ou plus coûteux à entretenir qu'avant l'existence de la dite voie ferrée, et comme c'est justement le contraire que fait la dite Compagnie qui se contente d'enlever de sa voie la neige qui s'y amoncelle pour la laisser dans le chemin de la Commission sans plus s'en occuper, et comme depuis les limites de Massouneuve jusqu'aux usines de The Locomotive & Machine Co. entre autres le chemin est très étroit et le trafic considérable, il s'en suit que la circulation est difficile





Office : 180, St. James Street

Montreal, \_\_\_\_\_ 190

Paul Galibert,  
President.L. H. Senecal,  
Secretary.

et que les gens se plaignent avec beaucoup de raison de cet état de chose qui devient intolérable. Je vous prie donc que la Commission a commerce à enlever la neige à cet endroit et qu'elle continuera à le faire à l'avenir à vos frais et dépenses, risques et périls aussi longtemps que la dite Compagnie continuera le même mode de nettoyer sa voie sans immédiatement après enlever la neige qu'elle entasse dans le chemin de la Commission au grand détriment de la circulation.

Très bien, ob.  
L. H. Senecal  
Sec. Trés.

Municipalité de la Paroisse de la

Longue Pointe 30 Jan. 1905

Mr. L.H. SENE CAL

Secrétaire de la Commission des Chemins à Barrière

Cher Monsieur.

En réponse à la votre du 23 Janvier courant au  
sujet de The Suburban Tramway & Power Co.

----- Re -----

Enlèvement de la neige sur le chemin public.

J'ai vu Mr. le Maire Jos. Vinet et il m'a dit de vous dire  
de continuer d'arranger le chemin et de tenir compte de cela  
que cela va couter, et d'envoyer ce compte au Conseil en dé-  
duisant toutefois le coût primitif de ~~l'entretien~~ l'entre-  
tien de cette partie du chemin avant l'existence de la voie  
ferrée, et le Conseil verra à ce que la chose soit réglée à  
la satisfaction de votre Commission.

*Notre serviteur.*  
*A. G. G. Sec. tres*

**E. LAVIGNE & CO.**  
**BROKERS**

BELL TEL. MAIN 4754

BONDS AND DEBENTURES  
BOUGHT AND SOLD

90 ST. JAMES STREET

LOANS NEGOTIATED

MONTREAL, FEBRUARY 1905

DEAR SIR

A FEW WELL KNOWN MEN SHAREHOLDER OF THE CANADIAN ALUMINUM WORKS CO.

HONORABLE L, J, FORGET		SENATOR PRESIDENT MONTREAL STREET RAILWAY
HONORABLE T, BERTHIAUME		MEMBER LEGISLATIVE COUNCIL QUEBEC PROPRIATOR OF LA PRESSE MONTREAL
RODOLPHE FORGET	ESQ	OF L, J, FORGET AND COMPANY VICE, PRES, OF LIGHT HEAT AND POWER COMPANY
DOCTOR G, A, LACOMBE M, P, P		FOR ST MARYS DIVISION MONTREAL
S, T, WILLET	ESQ	WOLLEN MANUFACTURER AND MAYOR OF CHANDLER BANTON
DAVID ROBERTSON	ESQ	WHOLESALE FLOUR AND GRAIN MERCHANT
LOUIS PAYETTE	ESQ	BUILDER AND CONTRACTOR ALDERMAN FOR ST, LOUIS WARD AND MEMBER OF THE FINANCE COMMITTEE
L, A, LAPOINTE	ESQ	AGENT ALDERMAN FOR EAST DIVISION MEMBER OF THE FINANCE COMMITTEE AND SEC, TRES, PROV AND LIQUORSASS
ERNEST LAVIGNE	ESQ	PRES, AND MANAGER OF SOMMER PARK
J, E, SHOEMAKER	ESQ	PRES, AND MANAGER OF THE CANADIAN ALUMINUM WORKS COMPANY
H, J, DODDS	ESQ	DIRECTOR OF CANADIAN WORKS COMPANY
DOCTOR WILSON		ST BENOIT QUEBEC
M, A, W, BELFRY	ESQ	DIRECTOR NOVELTY COMPANY
DOCTOR LUNDY	ESQ	GENTLEMAN EDINBURG SCOTLAND
BANKERS		THE SOVEREIGN BANK OF CANADA MONTREAL

E. LAVIGNE & CO.  
BROKERS

BELL TEL. MAIN 4754

BONDS AND DEBENTURES  
BOUGHT AND SOLD

90 ST. JAMES STREET

LOANS NEGOTIATED

MONTREAL, FEBRUARY 190<sup>5</sup>

CALCULATIONS BY THE GENERAL MANAGER OF THE CANADIAN ALUMINUM WORKS  
COMPANY BASED ON THE BUSINESS OF THE LAST SIX MONTHS SUBMITTED TO THE  
BOARD OF DIRECTORS AND ENDORSED BY THEM

CAPITAL	*****	\$100.000
ANNUAL OUTPUT	*****	\$180.000
COST OF PRODUCTION		
RAW MATERIAL	\$35.000	
MOTIVE POWER	1.500	
TRAVELLERS	9.000	
OFFICES	3.500	
WAGES	35.000	
INSURANCE	1.000	
WEAR & TEAR	3.000	
		<u>\$138.000</u>
PROFITS		\$42.000
DIVIDEND 30 %	\$30.000	
RESERVE	<u>12.000</u>	
		\$42.000

VERY FEW INDUSTRIES IN THIS COUNTRY CAN PAY A SIMILAR DIVIDEND

E. LAVIGNE & CO.  
BROKERS

BELL TEL. MAIN 4754

BONDS AND DEBENTURES  
BOUGHT AND SOLD

90 ST. JAMES STREET

LOANS NEGOTIATED

MONTREAL, FEBRUARY 1905

THE CANADIAN ALUMINUM WORKS COMPANY (LIMITED) CHAMBLY QUINTON P.Q.

INCORPORATED UNDER DOMINION CHARTER

CAPITAL AUTHORISED \$100,000 INTO 10,000 SHARES OF \$100.00 EACH

AMOUNT ISSUED \$50,000

J. H. SHORRMAN ESQ. PRES., H. J. DOODE ESQ. SEC. TREAS.

THE COMPANY NOW OFFERS FOR SALE 500 SHARES OF ITS STOCK AT PAR.

THE PROCEEDS TO BE USED FOR INCREASING THE PLANT OF THE COMPANY AND PROVIDE A LARGER WORKING CAPITAL

OWING TO THE INCREASED DEMAND FOR THE VARIOUS ARTICLES MANUFACTURED

BY THE COMPANY THE MACHINERY AT CHAMBLY WAS RECOMMENDED TO LIMITED

THE COMPANY NOW HAS SUFFICIENT ORDERS ON HAND TO KEEP IT GOING AT ITS

FULL CAPACITY FOR SEVERAL MONTHS AHEAD AND HAS BEEN OBLIGED TO SUSPEND

SALES AND WITHDRAW ITS TRAVELLERS FROM THE ROAD

BASED ON CALCULATIONS ON THE RESULTS OF THE LAST SIX MONTHS BUSINESS IT IS

ESTIMATED THAT PROFITS OF OVER FORTY PER CENT CAN BE EARNED

FOR FURTHER INFORMATION OR SUBSCRIPTIONS TO STOCK

ADDRESS THE GOVERNOR BANK OF CANADA MONTREAL OR

E. LAVIGNE & CO

90 ST JAMES ST

MONTREAL

E. LAVIGNE & CO.  
BROKERS

BELL TEL. MAIN 4754

BONDS AND DEBENTURES  
BOUGHT AND SOLD

90 ST. JAMES STREET

LOANS NEGOTIATED

MONTREAL, FEBRUARY 1905

THE CANADIAN ALUMINIUM WORKS COMPANY (LIMITED) CHAMBLY CANTON P.Q.

INCORPORATED UNDER DOMINION CHARTER

CAPITAL AUTHORISED \$100,000 INTO 1,000 SHARES OF \$100.00 EACH

AMOUNT ISSUED \$32,000

J. H. SHOEMAKER ESQ. PRES. H. C. DODDS ESQ. SEC. TRES.

THE COMPANY NOW OFFERS FOR SALE 300 SHARES OF ITS STOCK AT PAR.

THE PROCEEDS TO BE USED FOR INCREASING THE PLANT OF THE COMPANY AND PROVIDE A LARGER WORKING CAPITAL

DUE TO THE INCREASED DEMAND FOR THE VARIOUS ARTICLES MANUFACTURED

BY THE COMPANY THE MACHINERY AT CHAMBLY HAS BEEN LIMITED

THE COMPANY NOW HAS SUFFICIENT ORDERS ON HAND TO KEEP IT GOING AT ITS

FULL CAPACITY FOR SEVERAL MONTHS AHEAD AND HAS BEEN OBLIGED TO SUSPEND

SALES AND WITHDRAW ITS TRAVELLERS FROM THE ROAD

BASED ON CALCULATIONS ON THE RESULTS OF THE LAST SIX MONTHS BUSINESS IT IS

ESTIMATED THAT PROFITS OF OVER FORTY PER CENT CAN BE EARNED

FOR FURTHER INFORMATION ON SUBSCRIPTIONS TO STOCK

ADDRESS THE SOVEREIGN BANK OF CANADA MONTREAL OR

E. LAVIGNE & CO

90 ST JAMES ST

MONTREAL

P15/E,15

AM. ARCHAMBAULT.

ETUDE DE

CAMILLE PAQUET, LL.B.

*Archambault & Paquet,*

...NOTAIRES...

1608 RUE NOTRE-DAME,

TEL. BELL. MAIN 3104.

*Montreal,* 23 Février, 1905. 190

A Monsieur JOSEPH VINET, MAIRE,  
Longue-Pointe,  
P.Q.

Monsieur le Maire,

J'ai été chargé de la part de la  
COMPAGNIE FONCIERE SUBURBAINE de MONTREAL, de rédiger un  
Contrat conformément à une Résolution adoptée par votre  
Conseil, le six Février courant, contrat que vous êtes au-  
torisé à signer.

Vous voudrez bien passer à mon bureau le plus tôt pos-  
sible à ce sujet, et obligerez en ce faisant, la dite Com-  
pagnie, ma cliente, et

Votre dévoué serviteur,

C. PAQUET. N.P.

P15/E,15

Montreal, 31 mars 1905

A Mr. le Secrétaire de la Municipalité de la Longue Pointe

Monsieur,

AVIS vous est donné, par les présentes, que des  
procédés légaux seront institués contre la dite Municipalité  
mardi prochain, si alors les trottoirs dans la dite Munici-  
palité et notamment ceux près de la barrière de péage n'ont  
pas été nettoyés convenablement pour l'usage des piétons.

*J. A. Papineau*





BELL TELEPHONE (MAIN) 1837

Office : 180, St. James Street

Montreal, 28 Avril 1905

Paul Galibert,  
President.L. H. Senecal,  
Secretary.Mr. L. G. Guay  
Secrétaire-Trésorier  
Paroisse Longue Pointe

Monsieur,

Monsieur, l'inspecteur desir  
avoir un espace suffisante sur la terre  
de M<sup>r</sup> Robert Hampson (celle qui est le  
plus près de la barrière de Maisonneuve) pour  
y déposer une quinzaine de toises de pierre  
que le contracteur est prêt à livrer. La Com-  
mission vous serait très reconnaissante de  
vouloir bien voir à cette affaire immé-  
diatement, car nous avons besoin de pierre.

V<sup>o</sup>tre f<sup>o</sup>idèle serviteur  
L. H. Senecal  
Sec. Trés.

STC/W

THE LOCOMOTIVE AND MACHINE COMPANY  
OF MONTREAL, LIMITED  
IMPERIAL BANK BUILDING  
MONTREAL.

April 29th, 1905.

Hon. Joseph Vinet, Mayor,  
Municipality of Longue Pointe, P. Q.

Dear Sir:

I regret to say that I have been suddenly called to New York on business and will be unable to attend the Council meeting on Monday. I also regret that, as I have been in New York almost constantly during the past month, I have been unable to get together the various property holders in the Municipality to discuss the question. As far as our Company is concerned, however, we desire to say that we consider the cutting up of the various properties at Longue Pointe, by roads, to be undesirable not only from our own standpoint, but also from the standpoint of the welfare of the Municipality. It seems to us that the future of the Municipality depends upon its being able to attract manufacturing interests, and this, I believe, your property holders fully appreciate. If the property is cut up by roads, it will not be attractive to manufacturers, which will be a menace to the future value of properties in your Municipality. Moreover, roads crossing such a property as ours, covered, as it is, with railroad tracks, would be exceedingly dangerous and would not be at all satisfactory.

I beg to be allowed to say that, in my opinion, the Council of the Municipality of Longue Pointe should consider

P15/E,15

Hon. Jos. Vinet, Mayor, #2.  
-----

the facts mentioned above very carefully before taking hasty action, and for my part I cannot see why any action is necessary at the present time. The matter should certainly not be given hasty consideration.

Yours very truly,

*S. Callaway*  
Manager.

P15/E,15

GREAT NORTHERN RAILWAY OF CANADA  
OFFICE OF THE GENERAL SUPERINTENDENT

MONTREAL, May 8, 1905.

A. J. GORRIE  
GENERAL SUPERINTENDENT

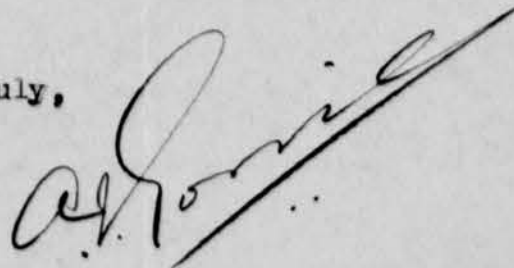
IN YOUR REPLY REFER TO 10086

N. Z. Guy, Esq.,  
Secy.-Treas., Mun. of Parish of Longue Pointe,  
LONGUE POINTE.

Dear Sir:-

In connection with the proposed homologation of streets in the Parish of Longue Pointe, I beg to state that the property we purchased in Longue Pointe was for railway purposes exclusively, and to permit of streets crossing our property will very materially damage the value of our property, so far as the purpose for which it was bought is concerned. We will, therefore, oppose in every way possible the homologation of the streets.

Yours truly,



General Superintendent.

P15/E,15

8 Mai 1905-  
Great Northern  
~~s'opposant~~  
à l'hondogation des  
rues projetées.

P15/E,15



**Dossier de  
pièces réunies**

**DÉBUT**

P15/E,15

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

*Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.*

*Longue-Pointe, 9 Mai 1905 190*

Mr. A. J. Gorrie Surintendant Général

"Great Northern Railway of Canada "

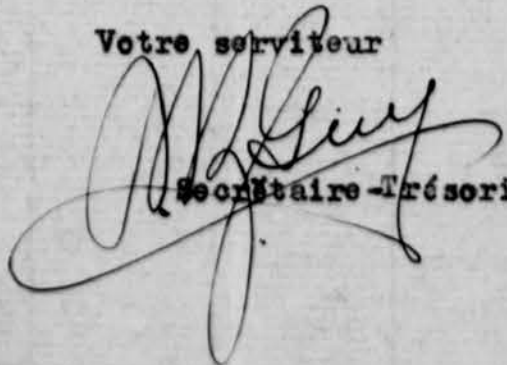
Montréal.

Cher Monsieur.

En réponse à la votre du 4 Mai courant (9698) je suis autorisé par une résolution de ce conseil de vous dire que l'acte de vente dont vous n'avez pu trouver, la Compagnie Chateauguay & Nord en a reçu une copie dans le temps, mais comme vous n'avez pu la trouver, veuillez en prendre communication chez le Notaire Odilon Labadie qui a passé le contrat, Coin des Rues St Jacques et Côte St. Lambert.

Si vous aimiez à avoir d'autres renseignements, je crois que Mr. P. Bernard se ferait un plaisir Pour vous rencontrer.

Votre serviteur

  
Secrétaire-Trésorier.

P15/E,15

GREAT NORTHERN RAILWAY OF CANADA  
OFFICE OF THE GENERAL SUPERINTENDENT

A. J. GORRIE  
GENERAL SUPERINTENDENT

MONTREAL, May 4, 1905.

IN YOUR REPLY REFER TO 9698

N. Z. Guy, Esq.,  
Secy.-Treas. Mun. of the Parish of Longue Pointe,  
Longue Pointe.

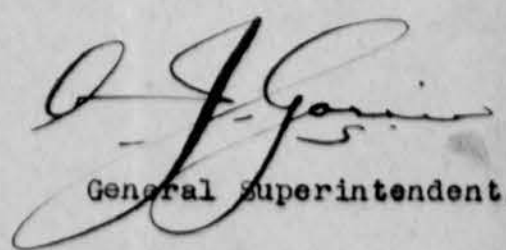
Dear Sir:-

Referring to your letter of the 9th February last and our conversation when I saw you at Longue Pointe some time ago regarding the erection of a station at Longue Pointe.

I have searched through our files for the deed of sale of 26th October, 1896, to which you refer, but am unable to locate same. Would it be asking too much of you to let me know what lot was being conveyed at the time of the Bernard transfer so that I could have the matter looked into further. Perhaps you could send me an extract of the deed giving all the particulars.

Yours truly,

Dict. A.J.G.

  
General Superintendent.



P15/E,15

GREAT NORTHERN RAILWAY OF CANADA  
OFFICE OF THE GENERAL SUPERINTENDENT

A. J. GORRIE,  
GENERAL SUPERINTENDENT.

MONTREAL, Feb. 13, 1905.

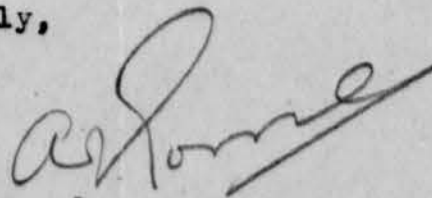
IN YOUR REPLY REFER TO.....9698.....

N. Z. Guy, Esq.,  
Secy.-Treasurer Parish of Longue Pointe,  
Longue Pointe.

Dear Sir:-

I have yours of the 9th inst. regarding  
obligation in deed dated 26th October, 1896, and when  
I have looked into the matter will communicate with you  
again.

Yours truly,



General Superintendent.

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

*Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.*

*Longue-Pointe, le 9 Février 1905 190*

A la " Compagnie du Chemin de fer Le Grand Nord "

MONTREAL

Messieurs.

Je suis autorisé par une résolution du conseil de cette Municipalité d'avoir à vous demander, de remplir les obligations envers la localité, en vertu de l'acte de vente du 26 Octobre 1896, consenti par M.M.P.&B. Bernard et al. à " La Compagnie de Chemin de fer Chateauguay & Nord " et enregistré au bureau d'enregistrement des censés " Hechelaga et ~~St-Augustin~~ Jacques-Cartier " le 26 Octobre 1896; sous le Numéro 64055.

Lesquelles obligations vous devez remplir, vu que vous avez assumé le droit de faire circuler les chars à vapeur au lieu et place de la " Compagnie Chateauguay et Nord. "

Une réponse à la présente sous le plus court délai possible, obligerait beaucoup.

Votre dévoué serviteur.

*A. J. Guay Sec. Trésorier*

**P15/E,15**



**Dossier de  
pièces réunies**

**FIN**

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

*Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.*

Longue-Pointe, 17 Mai 1905 190

A Mr.D.McDonald Gérant de la Compagnie

" The Suburban Tramway and Power Company "

Bâtisse des Chars Urbains Montréal.

Cher Monsieur.

J'ai communiqué au conseil le 15 courant ,votre acceptation de l'offre de M.M.Lyall,du 22 Décembre 1904,au sujet de certaines conditions y contenues,pour la construction de votre tramway électrique dans la Paroisse de la Longue Pointe,passant sur la propriété de M.M.Lyall et traversant leur ligne de chemin de fer.

Le Conseil m'a autorisé de vous demander,de prier votre Compagnie de bien vouloir envoyer cette acceptation par écrit;si possible pour lundi le 22 courant,date à laquelle ~~l'assemblée~~ l'assemblée de ce conseil a été ajournée.

Votre dévoué serviteur

*vraie copie  
 M. J. Guy  
 Sec. tris.*

*signé M. J. Guy  
 Secrétaire-Trésorier.*

P15/E,15

**The Bell Telephone Co. of Canada, Ltd.**

LOCAL MANAGER'S OFFICE

L.

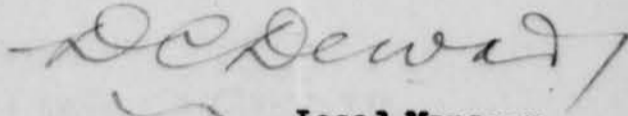
Montreal, May 19th, 1905.

Municipality of Longue Pointe,  
P. Z. Guy Esq., Sec'y-Treasurer,  
Longue Pointe, QUE.

Dear Sir:-

We beg to refer you to our previous communication with regard to the location of poles on the Longue Pointe Road. We have understood that it was the desire of the Municipality that our poles be removed to new locations on that portion of the Road, East of the Asylum. It would be convenient for us to proceed with this work if the Municipality were now in a position to give us permanent locations for a new line of poles.

Yours truly,

  
Local Manager.

P15/E,15



V. H. DUPONT,

C. LEDUC.

DUPONT & LEDUC,

Civil Engineers & Land Surveyers

OFFICES:

No. 35 ST. JAMES STREET,

Etendard Building

*Montreal, 22 Mai 1905*

A Monsieur le Maire et à M.M. les Conseillers  
de la paroisse de la Longue Pointe.

Messieurs,

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous  
informer que pour la somme de \$200.00, je suis prêt à vous pré-  
parer un plan d'ensemble de la paroisse de la Longue Pointe.

Ce plan devant contenir toutes les informations nécessaires  
pour le tracé d'un système de rues transversales s'étendant  
depuis Maisonneuve jusqu'à la Pointe aux Trembles.

Je préparerai ce plan à l'échelle que vous voudrez, et je tra-  
cerai les rues transversales à l'endroit où le Conseil le  
décidera.

J'indiquerai sur ce plan toutes les rues de Maisonneuve qui  
sont ouvertes ou projetées jusqu'aux limites de votre paroisse.

Je demeure, Messieurs,

Votre tout dévoué,

*V.H. Dupont*

P15/E,15

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

*Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.*

Longue-Pointe, 23 Mai 1905 190

A Mr. V.H. Dupont Ingénieur Civil.  
85 Rue St. Jacques, Montreal.

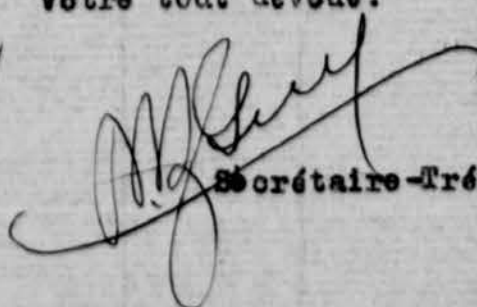
Monsieur:

Par une résolution du conseil de cette Municipalité, je suis autorisé de vous prier de bien vouloir vous présenter à l'assemblée du conseil, qui aura lieu lundi le cinq Juin prochain, à sept heures P.M. au bureau du conseil n<sup>o</sup> 14 Rue St. Frs. Xavier Beauvillage Longue Pointe. Que. Pour discuter la question de préparer un plan d'ensemble de la Paroisse de la Longue Pointe.

En vous rendant à cette invitation vous obligerez beaucoup;

Votre tout dévoué.

*(Copie)*



Secrétaire-Trésorier.



Montréal, 31 Mai, 1905.

M. Le Secrétaire-Trésorier de la  
Municipalité de la Longue Pointe.

M. Le Secrétaire,

Vous trouverez ci-inclus un avis de la Société  
d'Agriculture du Comté d'Hochelega, aux Citoyens de votre  
Municipalité.

Vous êtes instamment prié de donner lecture  
le plus tôt possible de cet avis, publiquement à la porte  
de l'Eglise et de l'afficher ensuite.

Veillez recevoir les remerciements anticipés  
des Directeurs du Bureau de Direction et spécialement du  
soussigné.

Votre dévoué,

Sec. Trés. S. A. C. H.

97 St. Jacques,

Montréal.



RAOUL LACROIX,  
ARCHITECTE.

TEL. UP 1394.

PIERRE PICHÉ,  
INGÉNIEUR CIVIL.

ARCHITECTURE EN GÉNÉRAL  
EXPERTISES  
MESURAGES ET ESTIMÉS  
PLANS D'USINES ET  
DE MANUFACTURES  
CALCUL DE FONDATIONS

**LACROIX & PICHÉ,**  
ARCHITECTES ET INGÉNIEURS CIVILS.  
5 BEAVER HALL SQUARE,

CALCUL DE CHARPENTES  
MÉTALLIQUES ET INSPEC-  
TION DES MATÉRIAUX.  
SYSTÈMES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUCS  
POUR MUNICIPALITÉS.  
POUVOIRS D'EAU.

MONTRÉAL, 1<sup>re</sup> juin 1905

A messieurs le Maire  
et aux membres du Conseil  
de la Paroisse de la Sainte Trinité,

Messieurs

Nous avons l'honneur de  
vous offrir nos services en notre  
qualité d'ingénieurs pour tous les  
travaux que vous aurez à faire  
exécuter.

Nous avons la compétence  
voulue pour faire les travaux  
que vous pourriez nous confier et  
nous osons espérer que vous voudrez  
bien prendre en considération que  
nous avons des intérêts dans la  
paroisse et que nous voudrions bien  
aider ceux qui contribueraient au  
développement de la paroisse de  
la Sainte Trinité.  
Espérant une réponse favorable  
nous avons l'honneur de nous adresser  
vos obligeants services,  
Travaux Piché

RAOUL LACROIX,  
ARCHITECTE.

TEL. UP 1394.

PIERRE PICHÉ,  
INGÉNIEUR CIVIL.

ARCHITECTURE EN GÉNÉRAL  
EXPERTISES  
MESURAGES ET ESTIMÉS  
PLANS D'USINES ET  
DE MANUFACTURES  
CALCUL DE FONDATIONS

**LACROIX & PICHÉ,**  
ARCHITECTES ET INGÉNIEURS CIVILS.  
5 BEAVER HALL SQUARE,

CALCUL DE CHARPENTES  
MÉTALLIQUES ET INSPEC-  
TION DES MATÉRIEAUX.  
SYSTÈMES D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUCS  
POUR MUNICIPALITÉS.  
POUVOIRS D'EAU.

MONTRÉAL, 1<sup>er</sup> juin 1905

A messieurs le Maire  
et aux membres du Conseil  
de la Paroisse de la Sainte Trinité,

Messieurs

Mais nous s'honneur de  
vous offrir nos services en notre  
qualité d'ingénieurs pour tous les  
travaux que vous aurez à faire  
exécuter.

Mais nous la compétence  
voulons pour faire les travaux  
que nous pourrions nous offrir et  
nous osons espérer que vous voudrez  
bien prendre en considération que  
nous avons des intérêts dans la  
paroisse et que nous voudrions bien  
aider ceux qui contribuent au  
développement de la paroisse de  
la Sainte Trinité  
Espérant une réponse favorable  
nous avons l'honneur de nous adresser  
vos dévoués services,  
Lacroix & Piché

P15/E,15

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

*Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.*

Longue-Pointe, 2 Juin ~~1890~~ 190

Mr. J. A. Jarry

Sec. Trés. S. A. C. H.

97 St. Jacques.

Montréal.

Cher Monsieur:-

En réponse à la vôtre du 31 Mai dernier, je dois vous dire que conformément à votre demande j'ai donné lecture de l'avis, ainsi que l'affichage du dit avis, Jeudi fête de l'Ascension, (1<sup>er</sup> Juin courant.)

Bien à vous.

  
Secrétaire-Trésorier.

LABORATORY  
POINTE-AUX-TREMBLES, P.Q.

TEL. MAIN 3022

## Lacto-Globulin Company, Limited

S. H. C. Miner. - - President  
Fayette Brown. - - Vice-President.  
H. L. Peiler. Sec'y-Treas. and General Manager  
Jos. Lesperance. M.D. (Paris) Consulting Chemist

795 Craig Street

MONTREAL

2<sup>nd</sup> June 1905.

The Secretary  
of the  
Municipality of Longue Pointe,

Dear Sir,

I beg to enter a claim against the Longue Pointe Municipality for fifty (\$50) dollars, damages received Monday evening May 29/05. As I was returning from Mr Fletcher's about 9 o'clock Monday evening May 29<sup>th</sup> I stepped into one of the numerous holes in the side walk opposite the farm occupied by Mr P. Beauchamp and thereby received a very nasty fall. I scraped my cheek, blackened one eye and received a bad cut on my chin. I was unconscious for an hour and a half and have been suffering from the shock ever since.

I trust that you will bring this claim before the proper officials and that it will receive their

P15/E,15

LABORATORY  
POINTE-AUX-TREMBLES, P.Q.

TEL. MAIN 3022

## Lacto-Globulin Company, Limited

S. H. C. Miner, - - President  
Fayette Brown, - - Vice-President.  
H. L. Peiler, Sec'y-Treas. and General Manager  
Jos. Lesperance, M.D. (Paris) Consulting Chemist

795 Craig Street

MONTREAL

prompt attention. If I do not receive any reply within  
three days I will be forced to take other steps to receive  
satisfaction.

Yours truly

E. G. Roy.

From

E. G. Roy  
795 Craig St.  
Montreal, Que.

TAILLON, BONIN & MORIN  
AVOCATS

TEL. BELL (MAIN) N° 1537.

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"  
180, RUE SAINT-JACQUES

HON. L. O. TAILLON, C. R.

J. ALEXANDRE BONIN, C. R.

L. J. S. MORIN

A. L. BONIN

Montréal, 5 juin - - - - - 1905

Cher M. Guy,

Vous trouverez ci-dessous la réponse de M.  
Kennedy à ma lettre relative aux charretiers employés  
par la Commission du Port. J'attendrai de nouvelles instruc-  
tions. Pas de réponse de M. Strachan.

Bien à vous

L. O. Taillon

" In reply I beg to say that no one, so far as I know, undertook to pay licenses on behalf of the men, or hold them free from liability themselves, and certainly no one was authorized to do so. It was, however, understood from conversation with some of the authorities of the Municipality that it was probable that under the conditions of the case, no license charge would be exacted and the men were so informed. The facts are that about 10 carters were employed for about 6 days going about 10 or 20 yards within the boundary line of the Municipality loading stone which was there piled and taking it on to the Harbour property, which is outside the bounds of the Municipality. The work was finished over a week ago. It was, as we understood, utterly impossible to hire carters within the Municipality for the work, and it would therefore appear harsh, under the circumstances, to charge the carters a year's license for doing so exceedingly little work within the Municipal bounds."

Montréal, le 5 juin. 1905.

Monsieur le Maire et M. M. les Conseillers de la  
Paroisse de Longue-Pointe,  
Longue-Pointe.

Messieurs,

Je vous donne avis que je n'entends céder à  
votre corporation aucune partie de ma terre pour le  
passage d'un chemin de fer électrique, et je retire ma  
signature à tout écrit auquel j'ai été parti dans le  
passé.

*votre dév  
Pierre Tetreault*

Pierre Têcheault  
Lettre du 5 juin 1908

Original  
copie produite

P15/E,15





*Harbour Commissioners of Montreal.*  
*Chief Engineer's Office.*

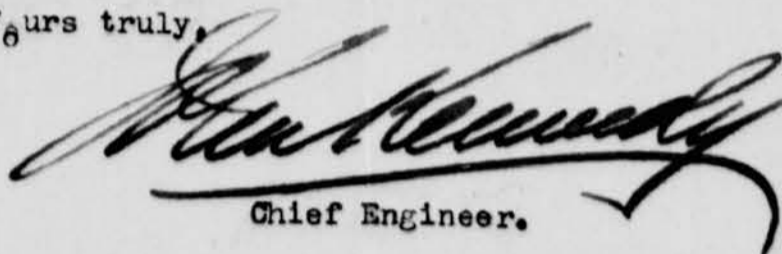
*Montreal* June 7th, 1905.

P. J. Guy, Esq.,  
Secretary, Municipality of Longue Pointe.

Dear Sir,

The Harbour Commissioners are now building an embankment along the river shore opposite your Municipality, above Rousseau Migeon. If you wish to put any drain or sewer through this embankment or to retain or strengthen or protect any that now exist on Harbour property, it is important that you should make immediate application to the Commissioners for permission to do so, so that arrangements can be made for the carrying out of the work forthwith.

Yours truly,

  
Chief Engineer.

P15/E,15

*Peter Syall & Sons*  
CONTRACTORS.

Office: Board of Trade Building.  
Telephones: Main 4257 and 4258.  
Yard: King and Queen Streets.  
Telephone: Main 2927.

*Montreal* June 9th 1905.

P. R. Guy, Esq.,  
Secretary-Treasurer Municipality Longue-Pointe,  
LONGUE-POINTE, P. Q.

Dear sir,

We find that your letter of the 29th May has been overlooked and we apologize for having found fault with your delay in communicating the acceptance by the Council of our offer to us as we had understood by it that the resolution had been passed in December.

We may say that the Railway Company have not yet put in the Diamond ~~our~~ our crossing and we will hold you responsible for all loss or damage we may suffer through this work not being done.

We also require a new fence in place of the old one, which, while good enough for its present position, will not stand being removed to the new line.

Yours very truly,

*P. Syall & Sons*

T.O.L./R.

P15/E,15

June 9th 1905

LONGUE PONTÉ  
Re.  
JUN 10 1905  
MONTREAL

*M. J. G. Sec. Treas*

Secretary-Treasurer Municipality Longue-Pointe

LONGUE PONTÉ, P. Q.

Dear Sir,

We thank you for your letter of the 8th inst. which has been overlooked and we apologise for having found fault with your delay in communicating the resolutions by the Council of our offer to us as we had understood by it that the resolution had been passed in December.

We may say that the Railway Company have not yet put in the Diamond but are negotiating and we will hold you responsible for all loss or damage we may suffer through this work not being done.

We also require a new fence in place of the old one, which, while good enough for its present position, will not stand being removed to the new line.

Yours very truly,

E. J. G.

**P15/E,15**



**Dossier de  
pièces réunies**

**DÉBUT**

*M. J. Rioux*  
*Présentée et soumise au conseil à l'assemblée du 9<sup>e</sup> - 95 -*  
*juin 1905.*

A monsieur le maire, et à messieurs les conseillers de la municipalité  
 du village de la Longue-Pointe.

L'humble requête des soussignés demande à monsieur le maire  
 et à messieurs les conseillers du village de la Longue-Pointe, d'user de  
 toute leur influence et de tout leur pouvoir possible pour obtenir de la  
 Compagnie des chars Urbains de Montréal, qu'elle pousse avec toute l'acti-  
 vité possible les travaux pour la construction de leurs lignes de chemin  
 de fer jusqu'aux limites de la Longue-Pointe.

Les signataires de cette requête sont tous rési-  
 dant à Tétreauville.

*H. Chambeland*  
*Ferdinand Masson*  
*Joseph Feillon*  
*Eugene Beauchamp*  
*Etiens Lervois*  
*Damma Haile*  
*Arthur Lafrenais*  
*Jas. Rioux*  
*Cyprien Rioux*  
*Ferdinand Plodeau*  
*Jas. Gagnon*  
*Eugene Bequiere*  
*Jonas Beauséuil*  
*Befamain Hebert*

St. Joseph	Sagun	Nazaire	Lore
St. Joseph	Sagun	Camille	Lore
Frédérique	Mercier	Berthe	Lore
Victoire	Mercier	Blanche	Dunham
Martina	Mercier		
Emilie	Mercier		
Neddie	St. Jean		
Marie	St. Jean		
Marie	St. Jean		
Elizabeth	Wagnon		
Genevieve	Wagnon		
Bernadette	Wagnon		
Mad.	Wagnon		
Pierre	Maher		
Pierre	Maher		
Heloise	Maher		
Marguerite	Maher		
Eugene	Maher		
Henri	Maher		
Joseph	Rivest		
Rose	Rivest		
Berthe	Rivest		
Albert	Rivest		
Mathilde	Rivest		
M. Zéphyr	Therrien		x
M. Benoit	Therrien		x
M. Alexandre	Therrien		x
M. Rosemarie	Therrien		x
M. Oscar	Salonde		
M. Oscar	Salonde		
M. C. Purcell			
J. Cook			
J. Jessup			
J. Mead			
A. Pink			
Sepherd	Messora		
Hermeire	Pellum		
Sophie	Gagnon		
M. C. Gamard			

Mr Joseph Lagan  
 St Joseph Lagan - Nazaire Lora  
 Ferdina Mercier - Emma Lora  
 Octave Mercier - Estela Lora  
 Martina Mercier - Blaise Dunnan  
 Emilia Mercier  
 Madeline St. Jean  
 Marie - Joseph St. Jean  
 Melville St. Jean  
 Elizabeth Laganais  
 Genevieve Laganais  
 Bernadette Laganais  
 Mad. Laganais  
 Pierre Maher pere  
 Pierre Maher fils  
 Heloise Maher  
 Marguerite Maher  
 Eugene Maher  
 Henri Maher  
 Joseph Rivon  
 Rose Rivon  
 Berthe Rivon  
 Albert Rivon  
 Mathilde Rivon  
 Mr. Zéphyrus Thérien +  
 Mme. Bernadette Thérien +  
 B. Alexandre Thérien +  
 M. Rosanna Thérien +  
 M. Oscar Salonde  
 Mme. Oscar Salonde  
 M. C. Purcell  
 J. Cook  
 J. J. Gessup  
 J. Mead  
 A. Pink  
 Ferdinand Masson  
 Hermine Pellum  
 Sophie Gagnon  
 M. C. Gamache

Madam Luce Pige  
 Joseph Marotte  
 Marie Marotte  
 Dam se Forti  
 Fortas Forti  
 Remondet Forti  
 Alma Forti  
 Emmanuel Abarcoux  
 Mandane Abarcoux  
 J. Severin  
 Louis Gougeon  
 Gephonne St Jean  
 Andre Lafleur  
 Annette Gamond  
 Gude Duchatelet  
 Dame se Jean  
 Dame Gougeon  
 Dame Gamard  
 Dame Duchatelet  
 Mlle Duchatelet  
 Mlle Tremblay  
 Dame Tremblay  
 alpre de chabault  
 Fereyre de chabault plus  
 Moise Jobin  
 Frank Jobin  
 D Moise Jobin  
 D Frank Jobin



Madam Leger  
 Joseph Marotte  
 Marie Marotte  
 Jean Joseph  
 Joseph  
 Remond  
 Alma  
 Emmanuel Marcoux  
 Margarete Marcoux  
 J. Serris  
 Louis Gagnon  
 Joseph St Jean  
 Andre Lafleur  
 Annette Gamond  
 Gude Duchatelet  
 Dore St Jean  
 Dore Gagnon  
 Dore Gamard  
 Dore Duchatelet  
 Mlle Duchatelet  
 Mlle Tremblay  
 Dore Tremblay  
 Albrecht Schaubert  
 Auguste Schaubert  
 Moise Jobin  
 Frank Jobin  
 D. Moise Jobin  
 D. Frank Jobin

M<sup>r</sup> Paul Beauparlant  
M<sup>o</sup> Paul Beduparlant  
M<sup>r</sup> Thom. Fratte  
M<sup>r</sup> Vincent

Louis Laparnee  
Arthur Laginaia  
Domina Fraille  
Joseph. Saunie

R. 1

Requête de citoyens de  
détourville  
9 pins 105

P15/E,15

M. Marcel Beauparlant  
M. Marcel Beduparlant  
M. Thom. Gratta  
M. Vincent

Louis Lacharuel  
Arthur Dagenais  
Domine Fraïlle  
Joseph. Sauné

R. 1

Requête de citoyens de  
Sainte-Justine  
9 juin 1865

**P15/E,15**



**Dossier de  
pièces réunies**

**FIN**

P15/E,15

ROBERT HAMPSON & SON,  
INSURANCE AGENTS.

CABLE ADDRESS  
BROOMFIELD  
MONTREAL

*Corn Exchange Building,*  
*Montreal* June 20th, 1905.

P. Z. Guy, Esq.,

Secretary & Treasurer,

Parish of Longue Pointe, P.Q.

Dear sir:-

Referring to your account of the 30th of May for repairing sidewalks and to my letter of the 11th of November last, kindly advise me the length of sidewalk in the parish repaired and the total cost thereof, so that I may see that I am not paying an unfair proportion - nearly the whole of the parish sidewalks required repairs.

Yours truly,

*Robert Hampson*  
*J. Godwin*

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —  
PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.

Longue-Pointe,

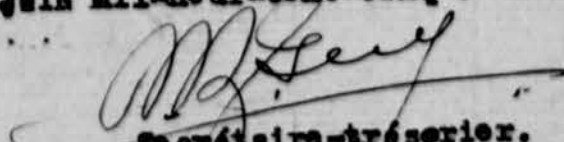
JUN 24 1905

190

A M. M. Jos Viret maire et M. M. Les Conseillers H. Lapointe  
P. Bernier Jos Renaud N. Bergeron J. M. Morgan.  
C. Des. Viret  
Messieurs  
Messieurs :-

Avis spécial vous est par les présentes donné, par  
le sous-signé P.Z.GUY secrétaire-trésorier qu'une session spéciale  
du conseil de cette municipalité est convoquée par les présentes,  
par moi, pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire des  
sessions du conseil, Mardi le Vingt sept (27) JUIN courant, et  
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:  
"Pour aviser au moyen de hâter la construction du tramway déjà  
commencé.  
" Compte de la commission des chemins à barrières, pour le droit de  
passage du tramway électrique.

Donné ce vingt-quatrième jour de JUIN Mil-neuf-cent-cinq.

  
Secrétaire-trésorier.

P15/E,15

Convocation  
Session speciale  
pour

Mardi le 27 Juin 1905

*Commissaire de la Ville de Montréal*  
*à Monsieur le Maire*  
*et à Messieurs les Conseillers*

*Je vous prie de bien vouloir assister à la session spéciale de la Ville de Montréal, qui aura lieu le mardi 27 juin 1905, à 8 heures du soir, au Grand Hôtel de la Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

P15/E,15

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

*Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.*

*Longue-Pointe, 27 Juin 1905* 190

A Monsieur le président et a Messieurs les syndics de la  
Commission des Chemins à Barrières de Montreal.  
180 St. Jacques Montreal.

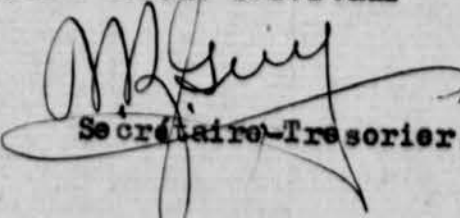
Messieurs:-

Je suis autorisé par le conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de la Longue Pointe, de vous transmettre copie d'une réso-  
lution adoptée le 27 courant dont vous trouverez ci-inclus .

Prière vous est faite de bien vouloir accéder à la de-  
mande de cette résolution, si possible , aussitôt que faire se pour-  
ra,

Et vous obligerez beaucoup ,

Votre dévoué serviteur

  
Secrétaire-Trésorier.



BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.

Longue-Pointe, 27 Juin 1905 190

Résolution adoptée par le conseil municipal de la Paroisse de la  
Longue Pointe à une assemblée spéciale tenue le 27 Juin 1905 .

-----Résolution -----

Sur motion de Mr.H.Lapointe secondé par Mr.T.M.Morgan

RESOLU:-

" 1o. Que le conseil municipal de la Paroisse de la Longue  
"Pointe apprécie hautement tout ce qu'ont fait "Les commis-  
"saires des chemins à barrières de Montreal"pour faciliter  
"l'établissement d'un tramway dans la Paroisse civile de la  
"Longue Pointe,il les prie de continuer à cette entreprise  
"leur bon vouloir et de déclarer que,dans le cas où la cor-  
"poration,qui doit procurer le droit de passage,rencontrerait  
"de la part de certains propriétaires, des difficultés qui  
"retarderaient l'expropriation sur une distance de quelques  
"arpents,ils-les dits Commissaires-permettront de construire  
"le tramway sur leur chemin,du côté Nord,à l'endroit qu'ils  
"indiqueront et à telles conditions qu'ils jugeront raisonna-  
"bles.

"2o. Que le secrétaire-trésorier de ce conseil transmette aux  
"dits commissaires copie de la présente résolution,avec prié-  
"re de vouloir bien y accéder aussitôt que possible.

*Trace Copie adoptée à l'unanimité*  
*M. Lapointe Sec. Trés.*

Call Address: "Montgibb."

*McGibbon, Casgrain, Mitchell & Surveyer.*

*R. D. McGibbon, K.C.  
Th. Chase Casgrain, K.C. M.A.  
Victor E. Mitchell.  
Edouard Surveyer.  
Douglas Amour.  
A. Chase Casgrain.*

6F.-

*Canada Life Building,  
Montreal, 5 juillet, 1905.-*

Monsieur P. X. Guy,

Secrétaire-Trésorier

Municipalité de la Paroisse  
de la Longue-Pointe,

LONGUE-POINT, P. Q.

Cher monsieur:-

RE LOCOMOTIVE & MACHINE N<sup>o</sup> 6.

Cet hiver, quand je suis allé vous voir, vous m'avez promis de me laisser savoir au juste quand aurait lieu l'évaluation de la propriété de cette Compagnie, disant que ce serait quelque temps en juin ou juillet. Je veux vous rappeler ce fait parce que je tiens absolument à voir à quel montant cette propriété sera évaluée et à surveiller les intérêts de la Compagnie.

Veillez donc s.v.p. m'avertir à temps et obliger,

Votre tout dévoué,

*A. Chase Casgrain*

P15/E,15

TAILLON, BONIN & MORIN

- - AVOCATS - -

MON. L. O. TAILLON, C. R.  
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.  
L. J. S. MORIN,  
A. L. BONIN.

Telephone Bell Main 1537.

180, RUE ST-JACQUES,  
Edifice de la "Banque d'Epargne"

Montréal, 6 juillet - - 1905

Cher Monsieur Guy,

Ariédée Blain a payé les frais d'ac-  
tion et m'a confié \$6.00 pour sa licence.  
Veuillez la lui adresser au N° 390, rue  
Latourneux, Maisonneuve. Je vous re-  
mettrai les \$6.00 quand vous viendrez au  
bureau.

L'action a été signifiée à Strachan  
le 4.

Bien à vous  
L. O. Tailleur



BELL TELEPHONE (MAIN) 1837

Office : 180, St. James Street

Montreal, 7 juillet 1905

Paul Galibert,  
President.L. H. Senecal,  
Secretary.

Mr. J. J. Guy  
Secrétaire-Trésorier  
Paroisse Longue Pointe

Cher Monsieur,

Votre lettre du 27 juin dernier contenant une résolution du conseil de votre paroisse adoptée aussi le 27 juin, a été soumise aux syndics à leur assemblée du 6 courant, demandant la permission de continuer la construction du tramway maintenant en voie d'être terminée à certains endroits sur le chemin de la Commission.

J'ai reçu instruction de vous informer que les syndics avant de considérer cette demande desirant avoir un plan indiquant les propriétés en face desquelles sera construite cette partie de la voie ferrée sur le chemin de la Commission, afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause.

Votre vob. Serviteur  
L. H. Senecal,  
Sec. Trés.



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

*Hotel de Ville*

*Montréal*

10 juillet 1905 19

M. P. Z. Guy,

Secrétaire de la paroisse de la Longue-Pointe,  
Montréal.

Cher monsieur,

Nous avons bien l'honneur de vous annoncer que nous sommes  
à considérer le projet d'annexer à Montréal certaines municipalités  
limitrophes, et nous tiendrions beaucoup à nous adjoindre une partie  
du territoire de la paroisse de la Longue-Pointe.

Nous serions très heureux d'entendre les suggestions que les  
autorités de la paroisse de la Longue-Pointe auraient à nous faire  
à ce sujet et de fixer un jour où vous pourriez vous aboucher avec  
nous.

Nous vous prions de nous croire,

Vos très dévoués serviteurs,

Le Maire de Montréal,

*H. Lafont.*

Le Président de la Commission d'Annexion,

*L. Lafontaine*

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

*Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.*

Longue-Pointe, 11 Juillet 1905 190

A Monsieur H.Laporte

Maire de Montréal

Et à Monsieur L.A.Lavallée

Président de la Commission d'Annexion,

Messieurs:-

J'accuse réception de votre lettre en date du dix Juillet courant, qui m'a été remise par Mr.Geo.Hegg propriétaire de cette Municipalité, disant que vous tiendriez beaucoup à adjoindre à la Ville de Montréal, une partie de la Paroisse de la Longue Pointe.

Je dois vous dire que votre lettre a été soumise au conseil le jour de sa réception, et que votre demande sera prise en sérieuse considération par le dit conseil, à son assemblée du 17 courant.

Votre tout dévoué serviteur.

Vraie Copie  
*[Signature]*

*[Signature]*  
Secrétaire-Trésorier.

P15/E,15

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.

Longue-Pointe, 18 Juillet 1905 190

A Mr. H. Laporte Maire  
Montreal.

Cher Monsieur:-

----- R<sup>é</sup>-Annexion. -----

Je dois vous dire qu'un comité a été nommé par le conseil Municipal de la Paroisse de la Longue-Pointe, à son assemblée du 17 courant, pour discuter la question d'annexer la susdite Municipalité à Montreal avec votre Commission d'Annexion.

Le conseil vous prie aussi de bien vouloir fixer le jour, le lieu et l'heure que vous pourrez recevoir le dit comité.

Votre dévoué serviteur.

Vraie Copie  
M. J. G.

M. J. G.  
Secrétaire-Trésorier.

P15/E,15

TAILLON, BONIN & MORIN  
AVOCATS

HON. L. O. TAILLON, C. R.  
J. ALEXANDRE BONIN, C. R.  
L. J. S. MORIN  
A. L. BONIN

EDIFICE DE LA "BANQUE D'EPARGNE"  
180, RUE SAINT-JACQUES

TEL. BELL (MAIN) N° 1537.

Montréal, 19 juillet - - - 1905

Cher Monsieur Guy,

Depuis que vous êtes venu à mon bureau  
je suis allé rencontrer M. Ross et M. McDonald à qui  
j'ai dit que nous ne pouvons rien faire avant d'avoir  
la réponse des Commissaires des chemins à barrières.  
Ils m'ont paru accepter mes explications. J'ai ensuite  
vu M. Galibert qui m'a dit que l'affaire sera soumise  
à la Commission aussitôt que le Secrétaire sera de  
retour; puis enfin j'ai reçu une lettre de M. Roy,  
du bureau de la Commission, me répétant ce  
que m'avait dit M. Galibert et ajoutant que la  
prochaine assemblée aura lieu dans une huitaine  
de jours. Je vais profiter de ce délai pour  
m'absenter quelques jours. Veuillez transmettre  
ces renseignements à qui de droit.

Bien à vous  
L. O. Taillon





Office : 180, St. James Street

Montreal, 27 juillet 1905

Paul Galibert,  
President.L. H. Senecal,  
Secretary.

Mr. J. G. Luy  
Secrétaire - Trisorier  
Corporation de La Paroisse  
Langue Sainte.

Cher Messieurs,

Votre lettre du 11 juillet  
courant et le plan qui l'accompagnait relative  
ment à votre demande de passer sur le chemin  
de la Commission en face de certaines propriétés  
indiquées au dit plan ont été soumis au bureau  
à son assemblée et hier, et j'ai reçu instruction  
de vous informer que malgré le grand desir  
d'être agréable à votre Corporation, les syndics  
ne peuvent accorder le privilège demandé.  
Si la compagnie veut prolonger sa ligne à  
l'est du village, il lui faudra acquiescer le  
terrain nécessaire à cet effet par voie d'expro-  
priation ou autrement.

Votre dév. Serviteur  
L. H. Senecal  
Sec. Trés.



Montréal, 25 juillet 1905

Monsieur M.Z.Guy,  
Sec-Trésorier,  
Municipalité de la Paroisse de la Longue Pointe.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la vôtre en date du 18 courant, m'informant qu'une commission a été nommée par votre Conseil Municipal pour discuter la question de l'annexion de votre Municipalité à Montréal.

En réponse je dois vous informer que je m'entendrai avec Monsieur l'Échevin L.A.Lavallée, Président de la Commission d'Annexion de la Cité de Montréal, pour qu'une séance soit convoquée pour Mercredi le 9 août prochain pour recevoir vos délégués.

Agrées cher Monsieur,

l'Assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Montréal.

*H. Laforte*

Province de Quebec,

No. 25

MUNICIPALITÉ DE

La Paroisse de la Longue Pointe

*nous* ~~Je~~, *nos* Jas. Fletcher Bern. Bernard L. A. Amiot, ayant été dûment nommés *nos* ~~je~~ *évaluation* ~~évaluation~~ *évaluation* ~~évaluation~~ de cette Municipalité, fais serment ~~que~~ *nos* ~~je~~ *évaluation* ~~évaluation~~ bien et fidèlement les devoirs ~~de~~ *évaluation* ~~évaluation~~ charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu ~~soit~~ *évaluation* ~~évaluation~~ soit en aide.

*Jas. Fletcher*  
*L. A. Amiot*  
*Bernard Bernier*

Assermenté, ce *Trentet-unième* jour du mois de *Juillet*  
Mil neuf cent *Cinq*, à *la paroisse de la Longue Pointe*  
par devant moi le soussigné.

*[Signature]*

P15/E,15

190....

**SERMENT D'OFFICE**

PAR



JOSEPH ETHIER,  
President :

EMERY LARIVIERE, C. N.  
Vice-President :

J. A. LECOMPTE  
Tresorier

HENRI AUDETTE,  
Sec-Gerant :

OSCAR DUFRESNE,  
Directeur :

H. A. DANSEREAU  
Directeur

## La Cie de Construction du St-Laurent,

(INCORPORÉE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE)

BUREAU : 59 ST-SULPICE.

TEL. BELL MAIN 3828  
" MARCHANDS 470

PROPRIÉTÉ  
PARC TERMINAL

Montreal, 4 Août 1905

À Messieurs le Maire et à Messieurs les Conseillers  
de la Municipalité de la Longue-Pointe - Province Québec.

Messieurs,

Messieurs les Directeurs de la Compagnie  
de Construction du St-Laurent dont je suis le  
Gérant, m'ont prié de bien vouloir vous écrire au  
sujet de la tace sur notre terrain le Parc Terminal,  
ancienne ferme Dickson.

Nous vous serions bien obligés si vous étiez  
assez bons de nous tacer comme ferme d'ici à une  
douzaine d'années.

Et, pour appuyer notre demande, nous  
vous dirons que nous sommes à concider cette proprie-  
té en lots à bâtir, ce qui fera une augmentation

P15/E,15



JOSEPH ETHIER,  
*President :*

EMERY LARIVIERRE, C. N.  
*Vice-President :*

J. A. LECOMPTRE  
*Tresorier*

HENRI AUDETTE,  
*Sec-Gerant :*

OSCAR DUFRESNE,  
*Directeur :*

H. A. DANSEREAU  
*Directeur*

## La Cie de Construction du St-Laurent,

(INCORPORÉE A RESPONSABILITÉ LIMITÉE)

BUREAU : 59 ST-SULPICE.

TEL. BELL MAIN 3828  
" MARCHANDS 470

PROPRIÉTÉ  
PARC TERMINAL

*Montreal,* \_\_\_\_\_ *190*

*de revenus pour votre municipalité, en même temps  
qu'une augmentation de population.*

*Espérant que vous prendrez en considération  
notre demande, je me soucieis.*

*Votre très-dévoué*

*Henri Audette*

*Secrétaire - Gerant  
de la*

*La Compagnie de Construction du  
St-Laurent.  
Limitée*

Montreal, 14 Août 1905

Chas. Archer, Ecr.

C. R.

Cher Monsieur,

Après avoir appris les agissements de M. Mul-  
larkey et de M. Tétreault, notamment la construction d'un  
embranchement du "Terminal" sur la propriété de ce dernier, au  
nord et le long du chemin de la Commission des chemins à  
Carrières, j'ai cru devoir aviser les membres du Conseil de  
la paroisse de la Longue-Pointe de s'adresser à cette Com-  
mission pour savoir si, en cas de difficultés dans l'expropria-  
tion, elle permettrait de construire le tramway sur la partie  
non fréquentée de son chemin, c'est-à-dire au nord du fossé  
qui longe le chemin. Suivant cet avis le Conseil a passé une  
résolution demandant cette permission. Je vous en ai parlé  
dans la lettre que je vous ai adressée le 10 Juillet. Permet-  
tez-moi de vous y référer.

Le 13 Juillet j'ai adressé à Mr. Galibert, président  
de la Commission, une lettre dont voici copie:

"Relativement à la demande que  
vous a adressée récemment le Conseil municipal de la paroisse  
de la Longue-Pointe, je dois vous déclarer que l'endroit  
pour lequel cette demande est faite est à l'extrémité est du  
tramway projeté, savoir: en front des terres de M. Tétreault  
et peut-être aussi de celle de L'hon. Mr. Gouin. En revanche,  
la Corporation de la paroisse de la Longue-Pointe et la Cie  
du "Suburban" s'entendent probablement pour ne pas se ser-  
vir de la partie fréquentée du chemin de la Commission (c'est  
à-dire entre les deux fossés), de la ligne est de Maisonneuve  
jusqu'à la barrière. Et puis il y a tout lieu de croire que  
tous ces arrangements ne seront que pour un temps assez court.

"Le plan préparé par l'ingénieur de la Cie. est à mon  
bureau; si M. les Commissaires désirent le voir lorsqu'ils  
s'occuperont de cette affaire, je me ferai un plaisir de le  
leur exhiber."

Le 22 Juillet la Commission a répondu qu'elle ne pouvait pas  
accorder la demande du Conseil.

Je dois vous dire que ce refus m'a surpris, d'autant plus que  
Mr. Galibert, avec qui j'avais causé de l'affaire avant d'a-  
viser le conseil comme je viens de le dire, m'avait fait es-  
pérer un autre résultat. Et puis il me semblait que pour la  
Commission, ce nouvel état de choses entraînerait moins d'in-  
convenients que celui créé par les arrangements de 1902.

Les Conseillers de la paroisse de la Longue-Pointe sont  
encore prêts à exécuter le règlement de 1902, et même à le  
modifier en ce qui concerne la partie comprise entre Maisonneuve  
et la barrière, pourvu que cela n'augmente pas trop le  
coût de l'expropriation

Pour ma part, je suis convaincu que les directeurs de la Cie. ne songent pas à autre chose, et je m'applique à entretenir cette conviction chez mes clients.

Mais il est bon que vous sachiez tout ce qui en est afin que vous ne jugiez pas mal leurs craintes à l'égard de la partie est de la ligne projetée.

Le 29 Mai, en sortant d'une entrevue que j'avais eue avec vous et M. Campbell dans le bureau de Mr. Ross, je suis allé tout droit chez l'Hon. Mr. Gouin pour savoir s'il céderait le droit de passage et à quelles conditions, ou s'il faudrait recourir à l'expropriation forcée. Il m'a dit qu'il ne voudrait pas prendre la responsabilité d'entraver l'entreprise, que cependant, il avait besoin d'y penser un peu avant de me donner une réponse. De quels termes s'est-il servi, je ne saurais les préciser, mais je me rappelle que je suis sorti de son bureau avec l'espoir qu'il me répondrait le lendemain.

Le lendemain pas de réponse; Mr. le ministre est parti ce jour-là pour Québec.

Le surlendemain, 31 Mai, je lui ai adressé ce télégramme: "Very anxious to have answer about that right of way." La réponse est encore à venir.

Je ne crois pas manquer à la délicatesse en vous disant que Mullarkey est entré chez Mr. Gouin au moment où j'en sortais.

Le cinq Juin, M. Tétrault donnait avis au conseil "qu'il n'entendrait céder aucune partie de sa terre pour le passage d'un chemin de fer électrique et qu'il retirait sa signature à tout écrit auquel il avait été partie dans le passé."

que les dates soient suggestives cela ne saurait être nié.

Dans le même temps quelqu'un m'a rapporté que Mullarkey s'était vanté que la Corporation n'obtiendrait pas la permission de passer sur le chemin de la Commission.

C'est après ces faits que le Conseil a jugé prudent de commencer par s'assurer des dispositions des syndic des chemins à barrières.

N'avais-je pas raison de vous inviter, par ma lettre du 10 Juillet, à user de votre influence auprès de ces Messieurs?

Je suis d'opinion que l'on devrait commencer l'expropriation là où il y a danger d'échouer. Si l'on réussit tout ira bien ensuite. Dans le cas contraire, on n'aura pas fait des démarches et dépenses inutiles.

Mr. James Quinn, un des grands propriétaires de la Longue-Pointe, a plus d'une fois déclaré son intention de s'adresser aux tribunaux, si la Corporation commençait l'expropriation par la partie Est, c-à-d. par la propriété de l'Hon. Mr. Gouin ou par celle de Mr. Tétrault.

Il a fait la même menace pour le cas où le Conseil n'élèverait pas à \$25,000.00 la somme à emprunter (laquelle a été en 1902 fixée à \$8,000.00), puis aussi pour le cas où le Conseil ne rembourserait pas à lui et quelques autres citoyens une somme d'environ \$200.00 qu'ils auraient dépensée pour faire dresser un plan ou une carte de la Municipalité. C.M. art 554.

Or les membres du Conseil ont plusieurs fois rencontré Mr. Quinn dans les bureaux de Mr. Ross et Mr. MacDonald.

Tout cela est cause que les Conseillers du bas de la Paroisse, savoir M. M. Vinet, Bernard et Lapointe, et avec eux quelques citoyens du même endroit, craignent que l'on ne



veuille, dans certains quartiers, <sup>avoir</sup> un tramway qui arrêterait au village.

Vous savez sans doute qu'il est <sup>en</sup> fortement question d'annexer à Montréal la Municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe.

Je vous dis toutes ces choses pour vous mettre, vous et les hommes de la Cie de tramway, en mesure d'intervenir auprès de ceux qui refusent de favoriser l'entreprise, ou qui ~~menacent~~ de lui nuire. Vous comprenez, n'est-ce pas, que je n'ose aller relancer M. Galibert ni les autres syndics des chemins à barrières.

Ne serait-ce pas une bonne tactique de la part de la Cie de faire entendre à Mr. Quinn et à quelques autres, pour qu'on le sache dans la paroisse, que si, avec ces menaces, ces soupçons, et peut-être, ces intrigues, on empêche l'entreprise d'arriver à bonne fin, les gens de la Longue-Pointe devront dire adieu au tramway et pour longtemps?

Que dites-vous d'une entrevue que nous aurions avec Mr. Campbell pour aviser aux moyens d'aplanir les difficultés ~~et~~ les vaincre?

Pendant que nous y serions, nous examinerions aussi la position du "Terminal" et de Mr. Tétrault. Si nous pouvions y découvrir des illégalités!

Bien à vous

L. O. Taillon

P. S. Je vous envoie la présente de mon propre mouvement, mais je crois qu'elle représente fidèlement la situation.

L. O. T.

Lettre à M. Archer

14 août/05

copie

P15/E,15

10  
Municipalité du village de Beauport de la Longue Pointe  
19 Août 1905

A Monsieur P. G. Juy -  
Secrétaire Fiscalier du conseil municipal de  
la Longue Pointe -

Monsieur le Secrétaire -

En réponse à la note  
du 12 juin dernier, je suis autorisé de vous dire  
que le conseil de cette municipalité agricole,  
à sa séance du 14 courant, d'accord avec la mu-  
nicipalité de la Longue Pointe la permission de  
mandier, moyennant quinze dollars, c'est-à-  
dire la moitié du coût des cellules.

Veuillez m'en croire,

Monsieur le Secrétaire,

Votre tout dévoué,

A. A. Beauchamp  
Secrétaire

P15/E,15

BUREAU DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

— DE LA —

*Municipalité de la Paroisse de la Longue-Pointe.*

*Longue-Pointe,* 21 st. of August 1905

To Mr. S. T. Callaway Manager of

The Locomotive And Machine Company Of Montreal, Limited.

Imperial Bank Building

Montreal.

Dear Sir:-

In answer to your's of the 18th. instant telling that you would appreciate if I will let you know just what periods are covered by the taxes bills which have been paid, and also if the taxes are payable in advance; and if there are any taxes due at present.

The taxes due and Paid by your Company are covering the time of the coming into force of the privilege granted to said Company by the Corporation of the Parish of Longue Pointe the 20th. of October 1902 to the 20th. of October 1905.

The taxes are payable in advance .

There is no taxes due by your Company at present,

Hoping that these informations will give you satis-

faction I remain your's truly.

P15/E,15



**Dossier de  
pièces réunies**

**DÉBUT**

P15/E,15

Province de Quebec,

MUNICIPALITÉ D

No. 34

la Paroisse de la Longue Pointe

Je, soussigné **P. Z. GUY Secrétaire Trésorier.** admission  
dans la Municipalité susdite, certifié sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en  
affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade <sup>de l'église</sup> de l'Église Catholique de  
de la Longue Pointe et une copie sur la porte de l'é-  
cole Anglaise, le douzième jour d'Août 1905  
et en le lisant à voix haute et intelligible, à l'issue  
du service divin le douze Août 1905 étant le dimanche  
suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché  
comme susdit.

entre ~~ret~~ heures de ~~le~~ midi ~~le~~  
jour de

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-unième jour du  
mois de Août Mil neuf cent cinq,

*10 mots rajetés nuls*

*P. Z. Guy*  
Secrétaire trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC,  
Municipalité d'.

Paroisse de la Longue Pointe

Aux Habitants de cette Municipalité :

## Avis Public

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ par le soussigné  
P.Z.GUY -----Secrétaire-Trésorier de la  
susdite Municipalité; Que le conseil examinera, revisera et  
amendera, le rôle d'évaluation à une session qui aura lieu lundi  
vingt-et-unième jour d'Août courant, au lieu et heures ordinaire  
des sessions du dit conseil, et que ceux qui auront des plaintes à  
faire contre le dit rôle d'évaluation, ils devront les produire  
au bureau du conseil le ou avant le jour fixé pour l'examen du dit  
rôle.

DONNE ce douzième ----- jour de Août  
12  
Mil neuf cent cinq.

  
Secrétaire-Trésorier.



PROVINCE OF QUEBEC,  
Municipality of

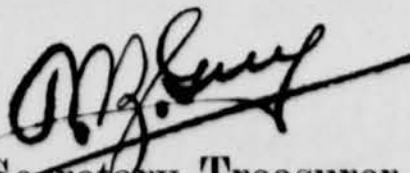
...The Parish of Longue Pointe...

TO THE INHABITANTS OF THE AFORESAID MUNICIPALITY:

# Public Notice

IS HEREBY GIVEN by the undersigned  
.P.Z.GUY..... Secretary-Treasurer  
of the aforesaid Municipality; That the council will examine  
revise and amend the valuation roll, at a session which will take  
place the twenty-first of August instant, at the ordinary place  
and hour of the council sessions, And those who will have some  
complaint to do against the said valuation roll, will have to pro-  
duce them at the office of the council the, or before the day fixed  
for the examination of said roll.

GIVEN this .twelfth..... day of  
'AUGUST ..... one thousand nine hundred  
and . five.

  
Secretary-Treasurer.



**P15/E,15**



**Dossier de  
pièces réunies**

**FIN**

Province de Quebec,  
MUNICIPALITÉ D'

la Paroisse de la Longue Pointe

Je, soussigné **P. Z. GUY Secrétaire Trésorier.** ~~demielle~~  
de la Municipalité susdite, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en  
affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade <sup>de l'église</sup> de l'Eglise Catholique de  
de la Longue Pointe et une copie sur la porte de l'é-  
cole Anglaise, le trente-unième jour de juillet 1905  
et en le faisant lire à voix haute et intelligible, à  
l'issue du service divin le six Août 1905, étant le Di-  
manche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affi-  
ché comme susdit.

~~entre~~ ~~et~~ ~~heures de~~ ~~midi~~  
~~jour de~~

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **Vingt-unième** jour du  
mois de **Août** Mil neuf cent **cinq.**

*Dix mots rayés nuls.*

*P. Z. Guy*  
Sec. Trés.

disposition des intéressés, et ceux qui auront des plaintes à  
faire, devront les produire d'ici à la révision de rôle par le Con-  
seil.

DONNE ce. **trente-unième** jour de **Juillet**  
Mil neuf cent **cinq.**

*P. Z. Guy*  
Secrétaire-Trésorier.

P15/E,15

DÉLAVÉ

No. 42



PROVINCE DE QUÉBEC,  
Municipalité de

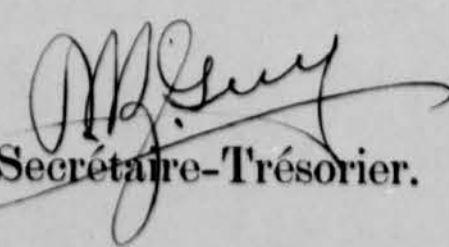
la Paroisse de la Longue Pointe.

Aux Habitants de cette Municipalité :

## Avis Public

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ par le sousigné  
P. Z. GUY ----- Secrétaire-Trésorier de la  
susdite Municipalité; Que le Rôle d'évaluation de cette  
Municipalité, a été préparé suivant la LOI, et que les estimateurs  
l'ont déposé à mon bureau, où il est maintenant visible et à la  
disposition des intéressés, et ceux qui auront des plaintes à  
faire, devront les produire d'ici à la révision du Rôle par le Con-  
seil.

DONNE ce. trente-unième jour de Juillet  
Mil neuf cent cinq.

  
Secrétaire-Trésorier.



PROVINCE OF QUEBEC,  
Municipality of


The Parish of Longue Pointe

To the Inhabitants of the aforesaid Municipality

# Public Notice

IS HEREBY GIVEN by the undersigned  
P.Z.GUY ----- Secretary-Treasurer,  
of the aforesaid Municipality; That the Valuation ROLL of  
this Municipality, has been prepared following the Law, and the  
valuators has deposited the said Roll at my office, where it could  
be seen and is at the disposal of the interested, and those who  
will have some complaint to do, must produce them from now to the  
revision of this Roll by the Council.

GIVEN this thirty-first. day of  
July ----- one thousand nine hundred  
and five.

  
Secretary-Treasurer.

Avis Public  
Re Dépôt  
Rôles d'Évaluation  
1905

— et —

Avis Public  
Révision de  
Rôles d'Évaluation  
— 1905 —

P15/E,15

Montréal, 29 Août 1905

A Son Honneur le Maire de la  
Municipalité de la paroisse de la  
Longue-Pointe.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser mes réponses aux questions que l'on m'a posées relativement au rôle d'évaluation et à la liste électorale, savoir:

- Rôle d'évaluation -

1. Ceux qui ont de simples promesses de vente en vertu desquelles ils ne peuvent obtenir un titre de propriété ni la possession avant d'avoir rempli certaines conditions, peuvent-ils être inscrits sur le rôle d'évaluation lorsqu'ils n'ont pas encore rempli ces conditions et qu'ils n'ont ni titre ni possession?

Réponse: Non.

2. Que dire de ceux qui, ayant de ces promesses de vente, ont bâti et occupent leurs bâtiments, avant d'avoir un titre de propriété?

Réponse: Je suis d'opinion qu'ils peuvent être inscrits sur le rôle d'évaluation, soit comme locataires si la promesse de vente contient un bail, soit comme occupants s'ils ne sont pas locataires, pourvu qu'ils y tiennent, de bonne foi, feu et lieu (voir la définition du mot "occupant" dans l'alinéa 19 de l'article 19 du code municipal) Ils n'ont pas dû bâtir et prendre possession sans avoir le consentement du moins tacite de leur vendeur.

3. Que dire de ceux qui gagnent un salaire?

Réponse: Ils peuvent être inscrits sur le rôle d'évaluation, aux conditions suivantes:

- a-- Il faut que le salaire excède \$400.00 par année;
- b-- Il faut que ce soit un salaire annuel;  
(Voir le 3<sup>e</sup> alinéa de l'art. 710 c.m.)
- c-- Ces faits doivent être établis à la satisfaction du conseil.

4. Si les estimateurs ont inscrit sur le rôle les noms de personnes qui ne remplissent pas chacune de ces trois conditions, le conseil doit-il les rejeter?

Réponse : Oui.

Voici sur quels articles du code municipal je m'appuie pour ce qui regarde les employés salariés:

- a-- L'article 718, qui dispose que le rôle d'évaluation doit comprendre toute la propriété imposable;
- b-- L'alinéa 9 de l'article 718 qui dit: la nature de la propriété décrétee imposable aux termes de l'art. 710;
- c-- Le 3e alinéa de l'art. 710. D'où il faut conclure que, pour les fins du rôle d'évaluation, les salaires sont propriété imposable.

Comment pourrait-on se conformer à l'alinéa 9 de l'art. 718 sans inscrire sur le rôle les noms des personnes qui ont ces salaires, revenus etc?

Il ne serait peut-être pas sans utilité de faire comprendre à ces personnes que la raison de les inscrire sur le rôle est que leurs revenus, salaires, etc, peuvent être taxés.

-- Liste électorale --

Mêmes réponses aux questions 1 et 2 ci-dessus.

La question 4 ne se présente pas.

Quant la question 3:

L'article 9 de la loi électorale de Québec, 1903, dit: "sont inscrites sur la liste des électeurs les personnes suivantes et nulle autre....."

- II. "Les personnes qui sont domiciliées dans le district électoral, et retirent de leur salaire ou de leurs gages, -- un revenu d'au moins \$300.00 par année," etc.

Voici la pratique suivie dans le district de Saint-Hyacinthe:

Si au moment de la confection de la liste, la personne qui désire se faire qualifier sur le revenu a droit, en vertu d'un contrat existant, à un salaire de \$300.00, cette personne est qualifiée. En l'absence de tel contrat, nous avons fait adopter que si dans l'année précédent la confection de la liste, la personne a gagné un salaire ou des gages équivalant à un revenu d'au moins \$300.00, elle doit encore être considérée comme électeur si elle a les mêmes occupations ou des occupations rapportant un revenu correspondant.

M. le notaire Marion, de Saint Paul l'Ermitte, me dit que c'est à peu près la pratique suivie dans le district de Joliette.

Cette manière d'appliquer la loi me paraît sage et je vous conseille de la suivre non seulement pour la liste électorale mais aussi pour le rôle d'évaluation, sans

toutefois oublier que pour la liste électorale, il faut au moins \$300.00, au lieu que pour le rôle d'évaluation il faut un montant excédant \$400.00.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur le maire,  
Votre obéissant serviteur  
L. O. Tailleur



P15/E,15

LONGUE PONT  
Reçu  
AUG 28 1905  
MONTREAL

*M. J. L.*  
*J. L.*

P15/E,15



BELL TELEPHONE (MAIN) 1837

Office : 180, St. James Street

Paul Galibert,  
President.

Montreal, 29 septembre 1905 190

L. H. Senecal,  
Secretary.

M. D. Z. Guy  
Secrétaire  
Corporation Paroisse Longue Pointe

Cher monsieur: -

J'ai reçu instruction de vous informer que le chemin depuis les limites est de Maisonneuve jusqu'au bout de la double voie ferrée qui conduit à La Longue Pointe est en très mauvais état, et comme en vertu de l'acte d'arrangement passé entre votre corporation et la commission, vous autorisant à établir une voie ferrée, votre dite corporation, en compensation de ce privilège, s'est engagée à maintenir le chemin en bon ordre partout où il y serait construit une double voie, vous voudrez bien en conséquence voir à ce que satisfaction soit donnée au public en faisant faire immédiatement les réparations nécessaires.

Je dois vous prévenir que j'ai reçu instruction de faire exécuter, à vos frais, les travaux d'urgence si votre corporation diffèrait de plus de (48) quarante-huit heures à se conformer au présent avis.

Votre obt. serviteur  
*L. H. Senecal*  
Secrétaire Trésorier

P15/E,15



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

*Hotel de Ville*

*Montréal*

7 octobre

19 05.

M. P.-Z. Guy, Sec.-Trés.,

Longue-Pointe,

Près Montréal.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception, au nom de la Commission d'Annexion de Montréal, de la vôtre du 5 octobre courant, contenant copie d'une résolution de votre Conseil, re annexion de votre municipalité à la Cité de Montréal.

Ladite Commission vous avertira de la date à laquelle elle pourra rencontrer la délégation de votre Conseil.

Votre bien dévoué,

*J.-E. Gauthier.*

Secrétaire de la Commission.



VISITE A LONGUE-POINTE  
Le 14 Octobre, 1905.

INSPECTION RELATIVE AU MODE  
DE DEVERSEMENT D'UN SYSTEME  
D'EGOUT PUBLIC PROPOSE.

M. le Président et MM. les Membres  
du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec,

Conformément à vos instructions, je suis allé dans la municipalité de la Longue-Pointe, dans le comté d' Hochelaga, m'enquérir si les conditions dans lesquelles doit se faire le déversement d'un système d'égout que l'on se propose de construire pour l'usage d'une section de la dite municipalité, sont telles qu'il n'en résultera aucun inconvénient, au point de vue de la salubrité publique. Après avoir fait la visite des lieux, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport qui suit:-

A un mille environ en haut du village de Beaurivage, dans la municipalité de la Longue-Pointe et à deux ou trois arpents à l'Est des grandes usines de la "Locomotive Work Company", se trouve un terrain - l'ancienne ferme d'un Mr. Guy - dont une compagnie vient de faire l'acquisition. Cette propriété, qu'on a divisée en lots et où l'on a déjà tracé des rues, a reçu le nom de "Guy Bourg". On y voit ça et là quelques maisons en construction et il n'y a aucun doute qu'avant longtemps, cet endroit si bien situé et aux portes mêmes de la ville, deviendra un centre important de plusieurs milliers d'habitants.

En prévision de l'avenir, et afin d'offrir le plus d'avantages possibles à tous ceux qui viendront s'y établir, la compagnie se propose de construire un système d'égout dont elle voudrait faire le déversement dans le fleuve St. Laurent, à l'extrémité du quai de la Compagnie du Havre, lequel se trouve dans les limites de la propriété Guy Bourg. A cet endroit, le fleuve a une grande profondeur et l'eau y a un courant fort et rapide, vu la proximité rapproché du grand chenal qui longe pour ainsi dire la rive jusqu'en aval du village de Beaurivage. Il ne se fait aucune prise d'eau au fleuve pour l'alimentation dans le voisinage de cet endroit. Le village de Beaurivage ainsi que le Mont St. Jean de Dieu sont approvisionnés en eau de boisson par des puits artésiens.

Dans les circonstances, étant donné le volume considérable des eaux du fleuve, la rapidité du courant, la proximité du grand chenal et le volume relativement restreint des eaux d'égout à déverser, je recommande au Conseil d'hygiène d'autoriser la Compagnie propriétaire du futur village de Guy Bourg, d'opérer le déversement du système d'égout proposé à l'endroit et de la manière désignée sur le plan, avec la réserve cependant que si jamais, pour une raison ou pour une autre ce déversement venait à causer une nuisance publique, la dite Compagnie change le mode de disposition de ces égouts à la satisfaction du Conseil d'hygiène et de façon qu'il n'en résulte aucun inconvénient au point de vue de la salubrité publique.

Pour le Conseil d'hygiène de la Province

Le tout humblement soumis,

*J. W. Bonnier*

Assistant-Inspecteur d'hygiène.

Président

Municipalité du Village de Beauvillage de la Longue Pointe  
16 Octobre 1905 -

A. M. le Pro. Maire & Mess. les Conseillers Mu-  
nicipaux de la paroisse de la Longue Pointe -  
Messieurs -

Par résolution du conseil municipal du vil-  
lage de Beauvillage de la Longue Pointe, adoptée  
à sa séance du <sup>11</sup> dix courant, j'ai été chargé  
de vous écrire afin de vous avertir que le gas-  
si souterrain, situé entre (passé de ligne) situé entre  
le terrain du Frère de la Charité de St Vincent de Paul  
& celui de Mr. Dupresne, est insuffisant à rai-  
son de l'exiguïté de son tuyau, pour l'égalitément  
des eaux, surtout à l'époque du printemps, nous  
prier de voir si ce qui le gassi soit découvert ou  
que le tuyau souterrain actuel soit remplacé  
par un tuyau d'une plus grande capacité,  
afin de prévenir l'inondation & possible li-  
culement des eaux dans cet endroit -

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs -

Votre très humble serviteur,  
J. A. Beauchamp  
Secrétaire

#  
neuf  
J.A.B.

P15/E,15

ROBERT HAMPSON & SON,  
INSURANCE AGENTS.



*Corn Exchange Building,*  
*Montreal* October 28th 1905

P.Z. Guy Esq.,  
Sec. Treas. Parish of Longue Pointe,  
Longue Pointe P.Q.

Dear Sir,-

Your letter of the 24th inst is received and I beg to say that the same request was made to me about this time last year and declined for the reason that my buildings and their contents are very much exposed and it is important that only those actually connected with the premises be allowed thereon. My declining should not put the Council to any inconvenience in as much as there is land belonging to other proprietors both idle and vacant and without buildings or other property thereon to be injured.

Yours truly,

*Robert Hampson*

## Extrait des Minutes

Une assemblée des Syndics de la Commission des Chemins à Barrières de Montréal tenu en leur Bureau n° 180 rue St Jacques, Mardi le 31 Octobre 1905, à deux heures P.M.

Est lu:

Un rapport de l'inspecteur des chemins que l'année dernière, le conseil de la paroisse de la Langue Pointe qui est obligé de fournir les dépôts pour la pierre, en vertu d'arrangements antérieurs, avait négligé de donner ces dépôts, ce qui avait causé un retard dans les livraisons de la pierre et par conséquent du cassage de cette même pierre et en définitive, était cause que les chemins étaient restés tard sans matériel ce printemps. Il en est de même encore cette année; Il n'y a pas encore de dépôt de données quoique le contracteur soit prêt à commencer le charroyage de la pierre contractée. Il serait donc urgent d'avoir la liste des dépôts immédiats.

Le secrétaire reçoit instruction d'assister avec l'inspecteur à la première assemblée du conseil de la Langue Pointe et de faire en sorte d'obtenir une liste des endroits où devra être déposée la pierre cet automne et voir à ce que ces dépôts soient suffisamment éloignés les uns des autres pour que la distribution sur le chemin ne soit pas trop coûteuse, et si la dite Corporation néglige ou refuse de couvrir les dépôts nécessaires comme elle s'est

chargée de le faire par acte authentique,  
et cela dans le délai de huit (8) jours  
après la demande qui en sera faite par  
le secrétaire comme sus dit, ce dernier devra  
faire protester la dite corporation et la  
tenir responsable des dommages pouvant  
résulter de son refus ou de sa négligence  
à se conformer aux conditions de son contrat  
avec la Commission concernant cette affaire.

True Copy  
H. J. J. J. J. J.  
Sec. Sec.





BELL TELEPHONE (MAIN) 1837

Office : 180. St. James Street

Montreal, 11 Nov. 1905

Paul Galibert,  
President.L. H. Senecal,  
Secretary.Mr D. G. Guay  
Secrétaire Trésorier  
Langue Peute,

Cher Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous transmettre copie d'une résolution adoptée par les syndics à leur assemblée du 31 Octobre dernier, concernant les dépôts que votre Corporation s'est obligée de fournir à la Commission pour y mettre la pierre nécessaire aux chemins, vous voudrez bien voir à ce que ces dépôts soient immédiatement fournis, autrement je me verrai forcé de vous faire protester comme le comporte la dite résolution.

Très obligeamment,  
R. H. Senecal  
Sec. Trés.

P15/E,15

GREAT NORTHERN RAILWAY OF CANADA  
OFFICE OF THE GENERAL SUPERINTENDENT

MONTREAL, Nov. 13, 1905.

A. J. GORRIE  
GENERAL SUPERINTENDENT

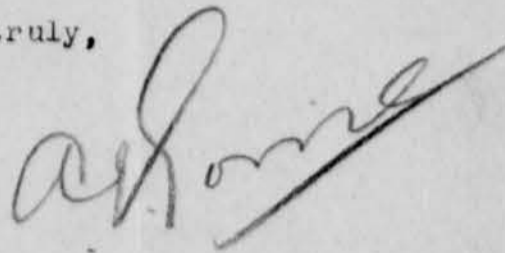
IN YOUR REPLY REFER TO.....12768.....

W. Z. Guy, Esq.,  
Secretary Treasurer, Mun. Parish of LonguePointe,  
Longue Pointe, P. Q.

Dear Sir:-

I have your letter of the 30th Oct. requesting permission for the Municipality to pile the stone on our property near Notre Dame St., and shall be glad to know just how long this stone is likely to remain on our property, as it is our intention to utilize the whole property early in the Spring. I presume your council would arrange to move the stone when requested to do so by the Railway Company?

Yours truly,



General Superintendent.

Longue Pointe 15 Nov 1905

Messieurs le Maire et Conseillers,

Messieurs,

Nous soussignés propriétaires  
de la partie est, de la Paroisse de la  
Longue Pointe, demandons que la rue  
Notre Dame, soit expropriée dans toute  
sa longueur jusqu'au ~~terme~~ limite  
signe

James Fletcher

Joseph .. Bernard

Bernard .. Bernard

Charles Meunier

J. B. Aubrey

Wm. J. V. Koudanger

Joseph Marsan

John Tiffin

George Tiffin

15 nov. /05

P. S.—Cet inventaire doit être fait à la fin de la saison de navigation, et envoyé à l'agent  
du Département de la Marine à Québec.

M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Fletcher & al  
demandent que la rue  
N<sup>o</sup> 100 soit élargie  
jusqu'aux limites de  
la paroisse

R. 7

①

P15/E,15

P15/E,15

ROBERT HAMPSON & SON,  
INSURANCE AGENTS.

CABLE ADDRESS  
BROOMFIELD  
MONTREAL

*Corn Exchange Building,*  
*Montreal* November 16th, 1905

P. Z. Guy, Esq.,

Sec. & Treas. of the Municipality of Longue Pointe,

Dear Sir:-

In answer to your letter of the 12th inst I can only refer you to the letters which I addressed to you on the 11th November 1904 and 20th June last - it is not fair that I should be singled for an expense which if needed was general and not specially so in connection with my property.

For the annual tax I herewith enclose a cheque for \$74.67 receipt of which kindly acknowledge.

Yours truly,

*Robert Hampson*

V. H. DUPONT,  
C. E., M. Can. Soc. C. E.

C. LEDUC,  
C. E., P. L. S.

A. VINCENT,  
C. E., P. L. S.

# DUPONT, LEDUC & VINCENT,

CIVIL ENGINEERS & LAND SURVEYORS

OFFICES

TEL. MAIN 410

35 ST. JAMES STREET, MONTREAL.

*Montreal, 22. Nov. 1905*

Specialities :

Water

Supply.

Sewerage

and

Sewage

Disposal.

Municipal

Works

in

General

Railways,

Water

Powers,

Surveyings,

Patents,

etc.

*M. P. L. Guy.*

*Longue Pointe.*

*Cher Monsieur,*

*je me vois encore forcé de vous demander la balance qui m'intéresse pour le plan de la Paroisse. j'ai chargé à peu près la moitié du prix que valait ce plan il me semble qu'il serait raisonnable que je sois payé sans que j'ai à attendre plus longtemps.*

*Vous m'obligerez beaucoup en venant payer cette semaine avant samedi si possible.*

*Votre tout dévoué*

*V. H. Dupont*

Montréal, 14 déc. 08

Cher Monsieur Bernard,

Je me proposais de me rendre au conseil ce soir pour causer avec M<sup>m</sup>. les conseillers des expropriations projetées; mais sur la fin de la journée, la fatigue s'est fait sentir à tel point que je dois renoncer à ce petit voyage.

Je vous envoie un projet de règlement relatif au tramway. Il n'y est pas question de l'expropriation à partir de la ligne ouest du N<sup>o</sup> 401 jusqu'aux limites est de la paroisse. Je crois qu'il vaudra mieux en faire l'objet d'un règlement distinct, qui pourra marcher de pair avec celui du tramway, messieurs les conseillers approuveront, j'espère, ma manière de voir. S'ils décident de faire cette expropriation, qu'ils fixent, ce soir, le montant qu'ils

veulent y mettre; vous en informerez et je préparerai un règlement.

Revenant au projet de règlement ci-inclus, vous jugerez des chiffres qu'il faut mettre dans les blancs. Pour le montant de l'emprunt, n'allez pas au-delà de ce que vous croirez absolument nécessaire, afin que l'écart entre ce montant et la somme de huit mille piastres mentionnée dans le règlement N<sup>o</sup> 88 ne soit pas trop considérable.

Vos bons seront-ils pour cent piastres chacun? Avant de prendre une décision sur ce point et sur les autres détails de l'emprunt, il sera bon de s'entendre avec la compagnie qui doit prendre les débentures.

Au revoir

L. O. Faillon





PROVINCE OF QUEBEC,

Municipality of

*The Parish of Longue Pointe*

TO THE INHABITANTS OF THE AFORESAID MUNICIPALITY:

## Public Notice

IS HEREBY GIVEN by *P. J. Guay*  
the undersigned Secretary-Treasurer of the aforesaid  
Municipality;

That a public meeting of the Municipal Electors  
of said Municipality, qualified to vote for Municipal  
Councillors, will be held at the *hall of the council*  
~~of~~ the said Municipality, on Monday, the *Eighth*  
day of January next, 1906, at Ten o'clock in the  
forenoon, for the purpose of then and there electing  
*Two* — Councillors of the said Municipality,  
pursuant to the provisions of the Municipal Code of  
the Province of Quebec, to replace Messrs.

*P. Thos. Viau - and -  
Joseph Renaud*

retiring Councillors.

GIVEN this *Thirtieth* day of *December*  
one thousand nine hundred and *Five*.

*M. Guay*  
Secretary-Treasurer.

**P15/E,15**



**Dossier de  
pièces réunies**

**DÉBUT**

Règlement No. 100 -

Règlement amendant le règlement No. 88 relatif à l'établissement d'une ligne de tramway dans la municipalité de la Longue-Pointe, et pourvoyant à l'établissement d'un boulevard dans la partie est de cette municipalité.

de la paroisse  
*J. B. Gauthier*  
*M. J. Gauthier*

Sur la proposition de Mr. le conseiller *Théodore Vinet* secondé par M. le conseiller *Hector Vinet* il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit:

*Section I*

Vu le règlement No. 88 de cette corporation accordant à "La Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'île de Montréal", ses représentants et ayants cause, le droit d'établir et d'exploiter un tramway dans la municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe;

Vu le règlement No. 94 de cette corporation autorisant la compagnie appelée "The Suburban Tramway & Power Company" à construire son chemin de fer électrique dans cette municipalité, suivant un tracé qui est en substance le même que celui indiqué dans ledit règlement No. 88, des limites est de la ville de Maisonneuve aux limites ouest de l'immeuble désigné sous le No. 401 des plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse, moins toutefois le territoire du village de Beauvillage;

Vu la résolution adoptée par ce conseil le seize janvier dernier (1905) dans les termes suivants: "que la corporation de la paroisse de la Longue-Pointe fasse l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction et l'exploitation dudit système de tramway et qu'elle procure à la "Suburban Tramway & Power Company le droit de passage sur ces terrains, en vertu et en conformité dudit règlement No. 88;

("que MM. les conseillers *Hormidas Lapointe, Pierre Bernard* et M. le maire *Joseph Vinet* soient chargés d'exécuter la présente résolution, de faire préparer les contrats par un notaire de leur choix, et de faire rapport à ce conseil de temps à autre".

Attendu que les dits *M. M. Vinet, Lapointe et Bernard* n'ont pas cru devoir faire l'acquisition de terrains pour procurer le droit de passage à la compagnie nommée "The Suburban Tramway & Power Company" à cause des difficultés dont l'entreprise était menacée de la part de certains propriétaires et autres;

Attendu qu'en conformité de l'alinéa 12 de l'article 29 dudit règlement No. 88, la Commission des chemins à barrières de Montréal a consenti à ce que la "Suburban Tramway & Power Company" fût substituée à la "Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'île de Montréal";

Attendu qu'il est expédient que cette corporation renonce au projet de construire ou faire construire le tramway dans le chemin de la Commission des chemins à barrières de Montréal, depuis les limites est de Maisonneuve jusqu'à la terre désignée sous le No. 15 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qu'elle fasse l'expropriation nécessaire pour que le tramway soit construit au nord du chemin de la Commission des chemins à barrières;

Attendu que, à raison du changement indiqué dans l'alinéa précédent et du fait que des propriétaires qui avaient promis de céder leurs terrains à des prix modiques ont manifesté l'intention d'exiger des prix plus élevés, le droit de passage coûtera beaucoup plus que la somme de huit mille dollars mentionné dans ledit règlement No. 88 et qu'il faut en conséquence faire d'autres arrangements financiers que ceux qui y sont réglés;

- 1. Les articles 30, 31, 32 et 33 du règlement No. 88 adopté par ce conseil le 4 août 1902 sont remplacés par les suivants:

x par son conseil  
P. B. Mair  
M. J. [Signature] Sec. tres

30. La corporation de la paroisse de la Longue-Pointe pourra acquérir, soit de gré à gré, soit par expropriation forcée suivant la loi des chemins de fer, les terrains (bâties ou non) nécessaires pour la construction et l'exploitation par la compagnie appelée "The Suburban Tramway & Power Company" d'un tramway le long et au nord du chemin à barrières,

Nonobstant ce qui précède le tramway pourra être construit en partie sur le chemin de la Commission des Chemins à Barrières, des limites Est de la ville de Maisonneuve à l'immeuble désigné sous le no. officiel 15 du Cadastre de la dite Paroisse exclusivement, et l'expropriation, à ces endroits, sera réduite à ce qui sera suffisant pour donner au boulevard la même largeur que la largeur actuelle de la Rue Notre Dame aux limites Est de Maisonneuve.  
P. B. Mair  
M. J. [Signature] Sec. tres

édéra pas  
barrières,  
pagnie le  
iendra la  
à concurren-  
de ces  
s, et pour  
pour pro-  
ter sur  
te provin-

vingt  
P. B. Mair  
M. J. [Signature] Sec. tres

Cette somme sera représentée par quatre-vingts bons de cent dollars chacun de ladite corporation, payables au porteur, portant la date du premier Février 1906 et produisant intérêt au taux de quatre et demi pour cent par an. L'intérêt sera représenté par des coupons attachés aux bons et payables au porteur.

Ces bons seront remboursables dans quarante ans de leur émission, à leur valeur actuelle, en or, à la Banque d'Hydrogène - à Montréal; et l'intérêt sur iceux sera payable semi-annuellement le premier Février et le premier Août - , au même endroit.

Attendu qu'il est expédient que cette corporation renonce au projet de construire ou faire construire le tramway dans le chemin de la Commission des chemins à barrières de Montréal, depuis les limites est de Maisonneuve jusqu'à la terre désignée sous le No. 19 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qu'elle fasse l'expropriation nécessaire pour que le tramway soit construit au nord du chemin de la Commission des chemins à barrières;

Attendu que, à raison du changement indiqué dans l'alinéa précédent et du fait que des propriétaires qui avaient promis de céder leurs terrains à des prix modiques ont manifesté l'intention d'exiger des prix plus élevés, le droit de passage coûtera beaucoup plus que la somme de huit mille dollars mentionné dans ledit règlement No. 88 et qu'il faut en conséquence faire d'autres arrangements financiers que ceux qui y sont réglés;

1. Les articles 30, 31, 32 et 33 du règlement No. 88 adopté par ce conseil le 4 août 1902 sont remplacés par les suivants:

*x*  
*par son conseil*  
*F. B. Blair*  
*M. G. ...*

30. La corporation de la paroisse de la Longue-Pointe pourra<sup>x</sup> acquérir, soit de gré à gré, soit par expropriation forcée suivant la loi des chemins de fer, les terrains (bâties ou non) nécessaires pour la construction et l'exploitation par la compagnie appelée "The Suburban Tramway & Power Company" d'un tramway le long et au nord du chemin à barrières, aux endroits ci-dessus indiqués.

L'étendue des terrains ainsi acquis n'excèdera pas ce qui sera suffisant pour former, avec le chemin à barrières, un boulevard de quatre-vingts pieds de large.

Ladite corporation accordera à ladite compagnie le droit de passage sur ces terrains, mais elle en retiendra la propriété d'iceux.

31. Ladite corporation pourra<sup>x</sup> dépenser jusqu'à concurrence de *quarante* — mille dollars pour l'acquisition de ces terrains, pour le déplacement des bâtiments y érigés, et pour tous autres travaux qu'elle sera obligée d'y faire pour procurer le droit de passage.

32. Ladite corporation est autorisée à emprunter<sup>x</sup> sur bons (débentures) en vertu du code municipal de cette province cette somme de *quarante* mille dollars.

*vingt*  
*F. B. Blair*  
*M. G. ...*

Cette somme sera représentée par *quatre-vingts* bons de cent dollars chacun de ladite corporation, payables au porteur, portant la date du *premier Février 1906* et produisant intérêt au taux de *quatre et demi* pour cent par an. L'intérêt sera représenté par des coupons attachés aux bons et payables au porteur.

Ces bons seront remboursables dans *quarante* — ans de leur émission, à leur valeur actuelle, en or, à la Banque d'Hyochelaga — à Montréal; et l'intérêt sur iceux sera payable semi-annuellement le *premier Février* et le *premier Août* —, au même endroit.

83. Pour les fins de cet emprunt, il est imposé par le présent règlement, sur les biens-fonds imposables de la municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe, une taxe annuelle suffisante pour payer l'intérêt de chaque année, et deux pour cent comme fonds d'amortissement, jusqu'à l'extinction de la dette, savoir une taxe annuelle de *Deux mil six cents Dollars*.  
La répartition pour cet objet sera basée sur le rôle d'évaluation alors en vigueur.

La corporation pourra faire cet emprunt soit en une seule somme ou en plusieurs sommes, et même à différentes dates, suivant la marche de l'expropriation.

Les bons porteront la signature du chef du conseil, ou, à son défaut, de toute autre personne autorisée par le conseil à les signer, et celle du secrétaire-trésorier.

Les dépenses contingentes de ladite entreprise, incombant à cette corporation, seront payées à même ses recettes générales.

## SECTION II.

Attendu qu'en vue du progrès rapide de cette municipalité, il est désirable que la corporation acquière, dès maintenant, entre la ligne ouest de la propriété désignée sous le No. 401 du cadastre et les limites est de ladite municipalité, des terrains longeant, du côté nord, le chemin appartenant à la Commission des chemins à barrières de Montréal pour former, avec ce chemin, un boulevard de quatre-vingts pieds de large:

2. Le conseil municipal de la paroisse de la Longue-Pointe est autorisé à acquérir, au nom de la corporation de cette paroisse, soit de gré à gré, soit par expropriation forcée suivant le code municipal, les terrains nécessaires pour former, avec le chemin de la Commission des chemins à barrières, un boulevard de quatre-vingts pieds de large, de la ligne ouest de la propriété désignée sous le No. 401 du cadastre de ladite paroisse aux limites est de ladite municipalité

3. Ledit conseil municipal pourra dépenser, pour cette expropriation, une somme n'excédant pas *Dix* mille dollars, et il est par le présent règlement autorisé à emprunter cette somme, au nom de la corporation de cette paroisse, sur bons (~~débitures~~) en vertu du code municipal de cette province.

*cinq*  
*P. B. Mair*  
*M. B. Mair*  
*Sec. Trés.*  
Cette somme sera représentée par *vingt* - bons de cents dollars chacun de ladite corporation, payables au porteur, portant la date du *premier Février (1906)* et produisant intérêt au taux de *quatre-vingt* pour cent par an. L'intérêt sera représenté par des coupons attachés aux bons et payables au porteur.

Ces bons seront remboursables dans *quarante* - ans de leur émission, à leur valeur actuelle, en or, à la Banque d'Hochelega - à Montréal; et l'intérêt sur iceux sera payable *semi* annuellement le *premier Février* - et le *premier Août*, au même endroit.

82. Pour les fins de cet emprunt, il est imposé par le présent règlement, sur les biens-fonds imposables de la municipalité de la paroisse de la Longue-Pointe, une taxe annuelle suffisante pour payer l'intérêt de chaque année, et deux pour cent comme fonds d'amortissement, jusqu'à l'extinction de la dette, savoir une taxe annuelle de *Six cent cinquante dollars.*

La répartition pour cet objet sera basée sur le rôle d'évaluation alors en vigueur.

La corporation pourra faire cet emprunt soit en une seule somme ou en plusieurs sommes, et même à différentes dates, suivant la marche de l'expropriation.

Les bons porteront la signature du chef du conseil, ou, à son défaut, de toute autre personne autorisée par le conseil à les signer, et celle du secrétaire-trésorier.

Les dépenses contingentes de cette amélioration seront payées à même les recettes générales de la municipalité.

4. Avant d'entrer en vigueur, le présent règlement devra être approuvé par les électeurs de cette municipalité propriétaires de biens-fonds imposables y situés, et par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Pierre Bernard Maire  
M. G. Sec. tres.

La proposition. étant mise au vote

Le proposeur et le secondeur votant pour ainsi que  
M. A. Bergeron.

M. A. Rapointe votant contre

En conséquence <sup>M. le maire proclame la</sup> ~~la~~ motion ~~est~~  
adoptée.

M. C. Theo. Viau. secondé par.

M. Hector Vivet fait motion pour que  
le règlement qui vient d'être lu ~~soit~~ <sup>et</sup> adopté  
qu'il soit désigné comme étant le Règlement  
no. 100. adopté

M. C. Theo. Viau.

secondé M. Hector Vivet

et il est résolu à l'unanimité que les  
électeurs de la municipalité propriétaires  
de biens-fonds imposables soient con-  
voqués en assemblée publique pour  
approuver. ou désapprouver. le Règlement

no. 100. Mercredi 27 Dec 1905 -  
adopté

Résolu que le secrétaire soit auto-  
risé à obir à faire publier le Règlement  
no. 100. dans ~~un~~ un journal français  
et la Patrie et dans un journal anglais.

Pierre Bernard Maire

M. J. Guay Sec. tres.



P15/E,15

Règlement N°100  
original.

original

**P15/E,15**



**Dossier de  
pièces réunies**

**FIN**